

Le Plouasnais

Bulletin d'informations municipales - N° 92 - Janvier 2020



Le Bourg, David PETIT



Regards sur Plouasne
une exposition de photo dans le bourg

Mais aussi...

Les résumés des Séances du Conseil Municipal
Des informations communales & pratiques
L'annuaire plouasnais des artisans et entreprises

4 Réunions du Conseil Municipal

- Les séances du 19 juin au 27 novembre 2019
- Bibliothèque Municipale de Plouasne

14 État civil et urbanisme

15 Informations administratives

- Communiqué de presse : Brexit
- Journée Défense Citoyenneté (JDC)
- Permis de conduire & Immatriculations
- Le Pass Culture

18 Informations communales

- Travaux sur la commune
- Nouvelle signalétique en campagne
- Halloween
- Noces d'or
- Regards sur Plouasne
- Tarifs des locations des salles communales 2019
- Calendrier des manifestations en 2019

24 Informations diverses

- Dinan Cap Fréhel Tourisme
- Rappel réglementaire
- Demandes : bac, badge déchèterie ou composteur
- Dinan Agglomération & vos projets de rénovation

27 Écoles

- École publique de Plouasne
- Collège La Gautrais
- École privée Saint Joseph

30 Vie associative

- Les fourmis Soli'Terre
- Gymnastique pour adultes
- Cours de dessin et peinture
- FNACA
- Utilisons nos mains
- APE de l'École Publique
- Association les Bout'Chous
- Spectacle Ev'Ydance
- Club de la Bonne Humeur
- Annuaire des associations

34 Artisanat & Entreprises

- L'Annuaire Professionnel Plouasnais

36 Les numéros utiles

MAIRIE DE PLOUASNE

>>> Place de l'église 22830 PLOUASNE
 >>> Secrétariat : 02 96 86 48 19 - Fax : 02 96 86 42 40
 >>> Courriel : mairie.plouasne@wanadoo.fr

L'AGENCE POSTALE

Opérations courantes possibles à l'agence postale :

- >>> Affranchissement et dépôt de courrier et de colis (sauf Chronopost)
- >>> Retrait de courrier et colis en instance (sauf Chronopost)
- >>> Remise de chèques, Retrait et Dépôt d'espèces (dans la limite de 350 € par période de 7 jours)

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

MARDI	16h00 à 18h00
MERCREDI	16h30 à 18h00
JEUDI	16h30 à 18h00
SAMEDI	10h00 à 11h30

HORAIRES DE LA MAIRIE & AGENCE POSTALE

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	15h à 16h30
Mardi	9h à 12h	15h à 16h30
Mercredi	9h à 12h	fermé
Jeudi	fermé	15h à 16h30
Vendredi	9h à 12h	15h à 16h30
Samedi	9h à 12h	fermé

Rappel : la levée du courrier s'effectue à 15 h 45

HORAIRES DÉCHÈTERIE EVRAN

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30
Après midi	14h à 17h45			14h à 17h45	14h à 17h45	14h à 17h45

HORAIRES D'OUVERTURE - DÉCHETS VERTS PLOUASNE

Mercredi 14h à 17h30 & Samedi 10h à 17h30



Le mot du Maire

A quelques jours de cette fin d'année, je souhaite que ces moments de fête, en famille, entre amis, soient des moments privilégiés pour vous, que ceux-ci vous permettent de prendre un peu de repos et de détente afin de repartir en 2020 avec de bonnes résolutions et en pleine forme.

Oui l'année 2019 s'en va laissant à chacun d'entre nous de bons et moins bons souvenirs, en raison de situations de familles parfois difficiles, essayons de ne garder que ce qui a été positif.

2020 sera l'année, où vous pourrez vous exprimer, par un vote pour le renouvellement du conseil municipal de votre commune.

Ce sera le 15 mars pour le 1^{er} tour et le 22 mars pour le 2^{ème} tour. Je vous invite à vous inscrire sur les listes électorales si ce n'est pas fait, et cela avant le 7 février, en vous adressant à l'accueil de la mairie, sinon vous ne pourrez pas participer à ces élections.

Le 15 mars certains élus ne se représentent pas pour le prochain mandat, vous ferez donc connaissance avec des futurs candidats, également plus jeunes qui pourront apporter des idées nouvelles.

L'aménagement de la Rue Bertrand Duguesclin avance bien, mais a perturbé l'accès aux commerces du pôle commercial et santé malgré la mise en place d'une déviation provisoire, cela a pénalisé les professionnels de ce secteur, je m'en excuse auprès d'eux.

Je pense que cet aménagement sera agréable et de qualité pour oublier ces désagréments

D'autres projets, réaménagement de la Rue François Letellier et la résidence seniors devraient prendre le relais et s'enchaîner dès décembre ou janvier suivant les conditions climatiques.

De nombreux autres projets vous seront présentés lors des vœux de la mairie, à l'Espace Dériole le Samedi 11 janvier à partir de 10h45. Toute la population est invitée y compris les nouveaux arrivants sur la commune. Un verre de l'amitié clôturera cette cérémonie.

Dans l'attente de vous y rencontrer, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, ainsi que mes vœux de joie et bonheur pour 2020.

Le Maire, Michel DAUGAN



*Michel DAUGAN,
Maire de PLOUASNE
Conseiller Départemental
du Canton de LANVALLAY
&
Le Conseil Municipal*

Seraient très heureux
de vous accueillir à l'occasion
de la cérémonie des vœux du
Maire, le samedi 11 janvier 2020,
à partir de 10h45
à l'Espace Dériole.

Séance du 19 juin 2019

■ CRÉATION DE POSTE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE. RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire rappelle qu'un parcours-expositions intitulé REGARDS sur Plouasne va se tenir pendant toute la période estivale du 29 juin au 31 août 2019. Une partie des œuvres seront visibles en extérieur entre la Maisonnette de la Gare et le Pôle Culturel et d'autres à l'intérieur du Pôle. Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir tenir des permanences au Pôle Culturel, Monsieur le Maire propose, les vendredis, samedis et dimanches de 14h00 à 18h00 soit 4 heures/jour du 29/06 au 31/08. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Accueil relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures. Les jours travaillés sont les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, durant la période du 29 juin au 31 août 2019. Les horaires définis sont de 14h00 à 18h00. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel en contrat à durée déterminée ;
- **FIXE** la rémunération de l'agent qui sera calculée par référence au SMIC ;
- **CONFIRME** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

■ AVIS SUR LE PLUI(H) DE DINAN AGGLOMÉRATION

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 13 Mars 2017, a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, définissant les objectifs à poursuivre ainsi que les modalités de la Concertation Publique.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu en Conseil Communautaire à deux reprises les 18 décembre 2017 et 17 décembre 2018.

Les orientations générales du PADD ont également été débattues au sein des Conseils Municipaux des communes membres, du 20 octobre 2018 au 30 décembre 2018. Après avoir entendu l'exposé, après avoir débattu et délibéré, le conseil municipal a procédé aux votes :

5 voix POUR – 1 voix CONTRE et 10 abstentions :

- **DÉCIDE** de donner un avis **FAVORABLE** au projet de PLUi ;
- **D'ÉMETTRE** les requêtes suivantes :

- Intégration au périmètre urbain de la parcelle n°79 (Zone UCa) ;
- Intégration au PLU des cours d'eau après validation du recensement ;
- Connaissance et présentation du tracé du contournement de Dinan dans la partie sud et des voies desservant cette partie du territoire dont la commune de Plouasne est un pôle secondaire de centralité marquant l'entrée de l'Ille et Vilaine et de la métropole rennaise.

La présente délibération sera notifiée au Président de Dinan Agglomération.

■ ACHAT MUTUALISÉ d'un DÉSHERBEUR

Monsieur Le Maire explique qu'une concertation s'est établie entre les communes de SAINT-PERN (35), SAINT-JUVAT et PLOUASNE, pour l'achat d'un désherbeur mécanique. La commune de Saint-Pern n'a pas souhaité mutualiser cet achat, car elle a déjà un accord partenarial pour ce type de matériel avec la communauté.

La proposition de la société RM MOTUCLTURE pour un montant de 2792,20 € HT sera retenue. L'achat sera réalisé par la commune de SAINT-JUVAT qui en parallèle dépose une demande auprès du Conseil Régional pour bénéficier du dispositif 2019 sur l'achat de matériels de désherbage dédiés à l'entretien de terrain de sport de plein air et des cimetières.

Cette aide devrait représenter 50 % pour une commune pratiquant « Zéro Phyto » soit 1.396,10 €. Le reste à charge serait alors de 1396,10 € HT / 1 675,32 € TTC, le reste à charge serait réparti par commune comme suit :

SAINT JUVAT	30 % répartition	418,83 € HT
PLOUASNE	70 % répartition	977,27 € HT

L'entretien de l'appareil sera à la charge de chaque commune au prorata du nombre d'heures effectives de travail. Un bilan annuel sera effectué entre les deux communes. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'achat du désherbeur mécanique entre les deux communes ST JUVAT et PLOUASNE ;
- **ACCEPTE** les conditions de répartition de financement et d'utilisation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ ACHAT PLATEAU REMORQUE POUR TRANSPORT MATÉRIELS

Monsieur Le Maire évoque les différents échanges établis avec les communes de SAINT-PERN (35), SAINT-JUVAT et PLOUASNE, concernant le transport des matériels comme le microtracteur avec scarificateur acquis l'an dernier par mutualisation, la tondeuse...

La commune de SAINT-JUVAT a pris des renseignements auprès de la société KAP REMORK basée à La Mézière.

Le coût d'une remorque adaptée pour cette utilisation est de 4 182,66 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'acquérir une remorque pour un PTAC inférieur à 3.5 T adaptée pour le transport de matériels destinés aux professionnels des espaces verts ;
- **VALIDE** le devis de la société REMORK Agence de Rennes 134 route de rennes à la Mézière pour la somme de 3.499,51 € HT soit 4.182,66 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en date du 24/10/2018 par délibération a approuvé le Pacte Fiscal Financier et Solidaire, document cadre au service du projet de territoire de Dinan Agglomération. Il précise également que le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a approuvé par délibération le Pacte Fiscal Financier et Solidaire en date du 17 septembre 2018. L'article 29 de la Loi du 10 janvier 1980 prévoit en son point II, la possibilité de mettre en œuvre, au profit d'un EPCI, des reversements de tout ou partie des taxes foncières communales issues de zones d'activités créées ou gérées par l'EPCI. Ainsi, l'objectif n°6 de ce pacte prévoit le reversement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les communes sur les zones d'activités économiques. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le Maire, à signer la convention concernant les modalités de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques et les documents afférents à cette affaire.

Séance du 24 juillet 2019

■ RÉHABILITATION de l'AUBERGE PLOUASNAISE

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal la cessation d'activité de l'Auberge Plouasnaise avait été abordée. La perte d'un nouveau commerce impacte l'attractivité de la commune. Dans le cadre des études à mener pour la revitalisation du cœur de bourg, la vacance des commerces est l'un des axes à travailler.

Deux personnes sont intéressées pour la reprise du fond qui ne peut se faire qu'avec des travaux de mise aux normes et d'accessibilité, un arrêté de fermeture a d'ailleurs été pris. Monsieur le Maire précise qu'il a déjà eu plusieurs échanges avec les différents intervenants (syndic, huissier, propriétaires et repreneurs) sur ce

dossier. Aussi, une réunion avec les différents partenaires (Dinan Agglomération, Adac, Caue, EPFB, CCI) s'est tenue le lundi 15 juillet.

L'ADAC peut assister la commune sur le plan technique, juridique et financier sur le pôle « Bâtiment » pour la réhabilitation de l'Auberge Plouasnaise.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'intervention des services de l'ADAC dans ce dossier afin de produire une étude de faisabilité moyennant un coût de 355 € HT soit 426 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** le projet d'accompagnement proposé par l'ADAC ;
- **VALIDE** le montant de la prestation à 355 € HT ;
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tout document en lien avec les différentes études pouvant être menées pour la revitalisation du cœur de bourg.

■ TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE – GARDERIE / ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire souligne que les tarifs proposés pour le restaurant scolaire et la garderie sont identiques depuis plusieurs années et propose qu'ils soient maintenus pour la prochaine rentrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **FIXE** les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE		
Année scolaire	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020
Repas enfant	3.30 €	3.30 €
Repas adulte	5.00 €	5.00 €

- **FIXE** les tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :

GARDERIE SCOLAIRE MUNICIPALE			
Horaires 2018/2019	Tarifs 2018/2019	Horaires 2019/2020	Tarifs 2019/2020
7h00 - 8h40	1.10 €	7h00 - 8h40	1.10 €
16h35 - 19h00	1.60 €	16h35 - 19h00	1.60 €
Forfait Journée	2.10 €	Forfait Journée	2.10 €
Dépassement soir	1.00 € 15 min	Dépassement soir	1.00 € 15 min

- **RAPPELLE** que tout dépassement doit rester exceptionnel et faire part d'une demande écrite en mairie.

■ LOGEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Le logement loué situé au-dessus de la mairie nécessite un remplacement de trois velux. Deux entreprises ont été sollicitées par la commune :

Entreprise	LEFORESTIER Philippe	LEVACHER BZH
Montant HT	1.975,00 €	1.800,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de choisir l'entreprise LEVACHER pour un montant de 1.800,00 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien à ce projet de consultation.

■ RUE F. LETELLIER ET CROIX FROTIN : LANCEMENT MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Par délibération du 28 novembre 2018, le conseil municipal avait confié à l'ADAC la rédaction du programme technique et le dossier de consultation, ainsi que l'assistance à passation des contrats de maîtrise d'œuvre et validé l'estimation financière. Le diagnostic des eaux pluviales demandé est désormais réalisé. Afin de s'assurer de la continuité de l'avancement du projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** le lancement de la consultation pour la Maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien à ce projet de consultation.

■ LOTISSEMENT DES MARES

Par délibération N°01-05-2019 du 29 mai 2019, le cabinet QUARTA a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Plusieurs missions sont intégrées dans le marché et notamment, les demandes d'autorisations (permis d'aménager...), la réalisation du dossier loi sur l'eau, les bornages des lots de la tranche n°1 de viabilisation et des limites domaine public/domaine privé pour toute la zone de l'étude. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de valider tout élément du dossier en amont du lancement du marché de travaux et de signer tout document en lien avec l'aménagement du lotissement des Mares après avis de la commission travaux. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **SOUHAITE** la consultation de la commission de travaux ;
- **DONNE** son accord pour valider tout élément du dossier nécessaire avant le lancement du marché de travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien à ce projet d'aménagement du lotissement des Mares.

■ RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire propose de recruter une personne pour le nettoyage des salles communales du 24/07/2019 au 09/08/2019 représentant un volume de 23,25 heures soit 23 heures et 15 minutes.

Monsieur le Maire propose de recruter une personne en supplément au service technique du 22/07/2019 au 07/08/2019, le matin de 08h00 à 12h00, pour un volume total de 52 heures.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** la création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité relevant de la catégorie C à temps non complet :
 - L'un pour une durée totale de 23,25 heures réparties sur la période du 24/07 au 09/08/2019 pour le nettoyage des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque) ;
 - L'autre pour une durée de 52,00 heures réparties sur la période du 22/07/2019 au 07/08/2019, du lundi au vendredi, le matin de 08h00 à 12h00 ;
- **FIXE** la rémunération par référence à l'Indice Brut 348 – Indice Majoré 326 ;
- **CONFIRME** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

■ RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2019/2020 à savoir l'encadrement des enfants pendant les activités périscolaires (temps méridien, garderie matin, garderie soir).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires polyvalents pour l'encadrement des enfants lors des périodes périscolaires ;
- **FIXE** la rémunération de l'agent par référence à l'Indice Brut 348 – Indice Majoré 326 ;
- **CONFIRME** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

■ INVENTAIRE DES COURS D'EAU

Monsieur le Maire rappelle le contexte. La commission locale de l'eau du SAGE Rance Frémur Baie de Beausseis, en partenariat avec les services de la police de l'eau (DDTM

22, Agence Française pour la Biodiversité - Antennes des Côtes d'Armor) a demandé à Dinan Agglomération de réaliser ce complément d'inventaire cours d'eau.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de la cartographie départementale des cours d'eau. Afin de réaliser ce complément d'inventaire des cours d'eau, une concertation s'est tenue avec M. Le Maire, les élus locaux et agriculteurs avec des prospections « terrain » sur la commune de Plouasne. Il est proposé de valider l'inventaire des cours d'eau avec les compléments arrêtés à la réunion du 12/07/2019 et la mise à jour des cartes annexées à la présente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a procédé aux votes : **14 CONTRE – 1 POUR – 1 ABSTENTION :**

- **NE VALIDE PAS** l'inventaire des cours d'eau avec les compléments arrêtés le 12/07/2019 et la mise à jour des données cartographiques.

■ ACHAT DÉFIBRILLATEURS

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir 3 défibrillateurs à positionner en extérieur (au niveau de la salle omnisports, du cœur de la mairie et de la salle DERIOLE).

Plusieurs sociétés ont été contactées, il convient de choisir le fournisseur (voir tableau)

		Montant HT	
	DEFIBTECH	CARDIOSECOURS	CARDIAC SCIENCE
3 défibrillateurs	3 213.00 €	4 740.00 €	3 940.50 €
dont le système pour une réanimation cardio pulmonaire (RCP)			inclus
3 Boîtiers muraux extérieurs	1 179.00 €		990.00 €
3 blocs alimentation 220/24 volts pour boîtier AIVA200	144.00 €		
TOTAL	4 536.00 €	4 740.00 €	4 930.50 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'acquérir 3 défibrillateurs ;
- **VALIDE** le devis de la société CARDIAC SCIENCE pour la somme de 4.930,50 € HT ;
- **CHOISIT** de solliciter une entreprise locale pour réaliser l'installation électrique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ CRÉATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICES À PLOUASNE

Dans le cadre de la décision du gouvernement de créer des maisons France Services en lieu et place des Maisons de Services à la Personne (MSAP), Monsieur le Maire propose que la commune de Plouasne puisse s'inscrire dans cette démarche.

Plouasne est un pôle de centralité secondaire avec un rayonnement sur les communes de ST JUVAT, LE QUIOU TRÉFUMEL peut être ST MADEN et GUENROC et sur l'Ille et Vilaine ST PERN et MÉDRÉAC.

Repérée plutôt comme une commune en zone blanche et dépourvue de moyens de transport, la création d'une maison France Service à toute vocation à apporter un meilleur accès aux services et aux besoins de proximité. La commune aurait la possibilité de proposer un local (ancienne poste) ou toutes autres solutions pour permettre aux usagers de bénéficier d'un bouquet de services pour réaliser les démarches relevant des organismes tels que la CAF, la MSA, le Pôle emploi...

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **CONFIRME** la volonté de créer une maison France Services ;
- **DONNE SON ACCORD** afin de réaliser les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ AVIS SUR PLU DE MÉDRÉAC

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu de la Mairie de Médréac, la notification de la délibération en date du 01/07/2019 approuvant l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ainsi que l'ensemble du dossier.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet.

Après échanges, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** concernant l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme.

Séance du 25 septembre 2019

■ CHEMIN LAUNAY CHAPELLE « RÉGULARISATION »

Monsieur GUESSANT propriétaire de parcelles au lieu-dit « Launay Chapelle » en Plouasne a sollicité l'intervention d'un géomètre, le Cabinet HAMEL Associés à Montfort sur Meu pour effectuer un plan d'arpentage afin de définir une nouvelle division parcellaire entre le domaine public et le domaine privé. Ainsi, Monsieur GUESSANT propose de céder (gracieusement ou à l'euro symbolique) à la commune la parcelle C N°509 superficie 19a45ca et de laisser les parcelles ci-dessous dans le domaine privé à intégrer à l'habitation des parents GUESSANT :

Réunions du conseil municipal

- parcelle C N° 963 – 2a75ca
- parcelle C N°510 – 79ca
- parcelle C N°963 – 66ca

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la proposition de classer dans le domaine public la parcelle C N°509 d'une superficie de 19a45ca ;
- **VALIDE** l'achat pour l'euro symbolique ainsi que les frais s'y rapportant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLÈGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur KOZIEL, principal du Collège la Gautrais à Plouasne, qui sollicite une subvention exceptionnelle de 170 € afin de financer l'opération « Petits Déjeuners » la dernière semaine de décembre. Cette somme servira à acheter des aliments auprès des fournisseurs locaux et/ou bio, et à offrir aux élèves un petit déjeuner de qualité, afin de les sensibiliser à l'intérêt de bien se sustenter le matin.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'allouer à titre exceptionnel une subvention de 170 € au Collège ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater cette dépense.

■ TRAVAUX RUE B. DUGUESCLIN – AVENANT LOT MAÇONNERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N°05-04-2019 en date du 24 avril 2019 a été décidé le choix des matériaux de finition concernant la maçonnerie d'un muret de soutènement pour un montant de 6100 € HT. Pour des raisons de sécurité ce muret doit être allongé. Un nouveau devis est proposé pour un montant total de 12.914 € HT soit un avenant de 6814 € HT. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'accepter les travaux de prolongement du muret ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Séance du 24 octobre 2019

■ ACHAT PANNEAU D'AFFICHAGE

Au fil des ans un panneau d'affichage permettant d'apposer toutes les informations de la commune pour lecture à la population s'est aujourd'hui détérioré et n'est plus réparable.

Il est proposé de valider son remplacement. Deux devis sont en possession de la mairie :

- Société Manutan, vitrine d'extérieur à porte battante de dimensions 179 cm x 101 cm. Son prix est 630 € TTC ;
- Société Vitincom, vitrine d'extérieur à porte levante de dimensions 160 cm x 124 cm. Son prix est de 793.56 €.

Après échange, le conseil municipal retient le choix de la Société Manutan pour un montant TTC de 630 €.

Le Conseil Municipal, **avec 16 voix pour**, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de retenir la proposition la moins chère, pour un montant de 630 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la commande correspondante et à mandater le paiement en conséquence.

■ CONVENTION VOIRIE DINAN AGGLOMÉRATION ET COMMUNE

Monsieur le Maire présente la convention pour la réalisation de prestations de service entre Dinan Agglomération et la commune de Plouasne compétence voirie.

Le conseil Municipal, après échange, valide les articles cités avec précision et donne pouvoir par 16 voix à Monsieur Le Maire pour signer la convention. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le principe de la mise en œuvre d'une convention de prestation de service par laquelle Dinan Agglomération confie à la commune les prestations suivantes attachées à la compétence voirie,
 - Entretien programmé des écoulements d'eaux (curage des fossés) ;
 - Interventions d'entretien diverses, ponctuelles à caractère d'urgence, sur les écoulements d'eaux et sur les chaussées ;
 - Entretien des dégradations superficielles ponctuelles (faïençage, fissuration, arrachements ...) des chaussées au Point à Temps Automatique (PATA) ou manuel ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la réalisation des prestations de service entre Dinan Agglomération et la commune de Plouasne compétence voirie.

■ AVENANT N°2 POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE POUR LA RUE BERTRAND DUGUESCLIN

Suite aux choix des matériaux d'enrobés sur les trottoirs, ceux prévus au marché avec l'option qui concernait le trottoir partant du bourg et rejoignant la supérette, il est souhaitable que la partie droite, partant de la boulangerie jusqu'au début de la piste cyclable, soit traitée avec les mêmes matériaux.

Pour se faire un budget complémentaire sur une surface de 105 m² avec un différentiel de 25.50 € au m² doit être pris en compte pour cette réalisation, soit un avenant d'un montant de 2 677.50 € HT et d'un montant de 3213.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** cette proposition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et mandater le paiement en conséquence auprès de la société SPTP.

■ CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE CNRACL ET IRCANTEC

A l'occasion du renouvellement du contrat – groupe d'assurance couvrant les risques statutaires, il a été confié au centre de gestion de la fonction publique territoriale l'engagement d'une consultation. A l'issue de cette procédure négociée, le Conseil d'Administration a attribué le marché au groupement d'entreprise conjoint constitué du courtier SOFAXIS et de la Compagnie d'assurances CNP. Eu égard notamment aux actions menées collectivement depuis 3 ans au sein des collectivités adhérentes, le taux d'absentéisme départemental a régressé, ce qui a permis au centre de gestion de la fonction publique territoriale de négocier des taux avantageux. Pour les collectivités ayant un effectif inférieur à 31 agents CNRACL, à garantie identique, le taux actuel de 6.46% passe à 5.84% pour le contrat CNRACL.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale propose le choix entre 3 franchises, afin d'adapter le prochain contrat au besoin de la collectivité.

	Contrat CNRACL Tous Risques	taux
Choix 1	Franchise 15 jours en maladie et en accident de travail	5.84%
Choix 2	Franchise 10 jours en maladie et en accident de travail	6.25%
Choix 3	Franchise 20 jours en maladie et en accident de travail	5.64%

Il est rappelé, par ailleurs, que le taux des frais de gestion reste inchangé depuis 4 ans, et fait l'objet d'une facturation distincte (0.30% pour les agents relevant du régime CNRACL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 16 voix** :

- **DÉCIDE** de retenir le choix n°1 pour le contrat CNRACL et de ne pas retenir la proposition IRCANTEC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à cette affaire.

■ MISE EN NON VALEUR

La perception a remis un état de créances non recouvrées pour diverses raisons (décès, liquidation...) Il est donc

proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces sommes énoncées dans l'état fourni. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 16 voix** :

- **ACCEPTE** d'admettre en non-valeur les sommes énoncées.

■ PROJET DE CONVENTION AIRE DE COVOITURAGE

Une création d'une aire de covoiturage sur la place du 19 Mars 1962 a été prévue. De ce fait une convention de signalisation d'une aire de covoiturage entre La Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération doit être rédigée et signée par Monsieur Le Maire. Après présentation du dossier et prise en charge par Dinan Agglomération du financement des panneaux avec pose, l'entretien de l'aire de covoiturage restant à la charge de la commune et à la nommer « place du 19 mars 1962 »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le projet de convention ;
- **S'ENGAGE** à maintenir l'entretien du site ;
- **DÉCIDE** de nommer cet espace « aire de covoiturage Place du 19 Mars 1962 » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de signalisation d'une aire de covoiturage.

■ CONFIRMATION DU CONSEIL SUR ARRÊTÉ COMPLÉMENTAIRE DES COURS D'EAU

Suite à la délibération du 24 juillet 2019 où le conseil municipal a émis un avis défavorable à la présentation de la cartographie, des rencontres ont eu lieu entre Dinan Agglomération, le SAGE, la CLE et les élus, des visites sur terrains ont été organisées.

Un accord a été trouvé pour maintenir certains cours d'eau, pour considérer que d'autres n'ont pas de raison d'être et un seul (Travenec) en report à statuer.

Le Conseil Municipal décide de valider ce nouvel inventaire tel qu'il a été négocié avec Monsieur DUVILARD, technicien du SAGE et Madame MONNIER du SAGE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, a procédé aux votes : **5 POUR – 2 CONTRE – 9 ABSTENTIONS** :

- **ACCEPTE** la validation du nouvel inventaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

■ RÉPARATION DU BATTANT CLOCHE DE L'ÉGLISE

Suite aux contrôles par l'organisme BODET CAMPANAIRE, il a été constaté une déformation du battant cloche qui peut abîmer la cloche. Il est proposé un remplacement du battant de cloche 3 dont le coût s'élève à 1856.23 € TTC suivant le devis de la Société Bodet Campanaire du 8 Octobre 2019. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Réunions du conseil municipal

- **ACCEPTE** pour 16 voix le devis correspondant ;
- **VALIDE** l'intervention de la société BODET campanaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et à mandater la dépense correspondant à l'article 2131.

■ DÉCISION DE LA MAIRIE CONCERNANT L'AUBERGE PLOUASNAISE : PROJET DE CONVENTION AVEC L'EPFB (ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER BRETAGNE)

Avis de portage par l'EPFB du projet de l'ensemble ancien restaurant avec négociation de l'achat de l'ensemble en démembrement. L'EPFB assure le portage et la prise en charge du désamiantage. La durée de la convention est de 7 ans, charge à la collectivité de reprendre la suite du projet avec le coût qui s'y apporte. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** par 16 voix, de solliciter l'EPFB, de signer une convention pour la négociation du projet de l'Auberge Plouasnaise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier avec l'EPFB pour l'avancement du dossier au plus vite.

■ LANCEMENT D'APPEL À CANDIDATURES POUR MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA RUE FRANCOIS LETELLIER

Suite à différents échanges après la délibération du 24 juillet 2019, des modifications proposées par l'ADAC, à savoir : traitement des eaux pluviales, uniquement sur le côté droit, un seul trottoir, également côté droit sauf à l'approche du parking du 19 Mars 1962 où les deux côtés peuvent être traités, des ralentisseurs seront à définir. Après une présentation du cabinet retenu et suivant chiffrage de l'opération, sur ces bases le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de lancer l'appel à candidatures à Maîtrise d'œuvre pour la rue François Letellier ;
- **VALIDE** le projet de l'ADAC ;
- **DÉCIDE** de publier le marché sur les bulletins officiels ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y apportant.

■ AVIS SUR ADHÉSION LECTURE PUBLIQUE DINAN AGGLOMÉRATION ET BIBLIOTHÈQUE DE PLOUASNE

Dinan Agglomération souhaite mettre en place la lecture publique pour tous en constituant une mise en réseau de diverses bibliothèques du territoire. La bibliothèque de Plouasne s'est associée à cette réflexion. Elle souhaite retenir l'option qui permet d'avoir accès à la création d'un site internet commun, des échanges avec les autres bibliothèques, des actions et de la communication en commun et ce sans engagement financier. Suite à cette présentation, le conseil municipal décide de :

- **SUIVRE** le choix de l'association de Plouasne ;
- **RETENIR** l'option n°1 ;
- **SIGNER** l'adhésion avec Dinan Agglomération ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes réflexions nécessaires à l'avancement de ce dossier.

■ CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE

Le Pacte Fiscal et Financier de Dinan Agglomération et ses communes prévoit un reversement d'une partie du produit de la Taxe Foncière perçue sur les zones d'activités.

L'objet de la présente convention, établie en vertu des dispositions de l'article 29 de la loi du 10 janvier 1980, est de prévoir et d'autoriser le reversement au profit de Dinan Agglomération, de 15% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) concernant les bases existantes avant le 31/12/2016, de 50% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) concernant la dynamique de bases entre le 01/01/2017 et le 31/12/2018 et 85% de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition financière ;
- **DÉCIDE** de la mise en application ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques.

■ RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021 – CHANGEMENT D'HORAIRE EN MATERNELLE

Lors du conseil d'école de Saint Pern le 13 juin dernier, Monsieur Le Maire a évoqué le souhait de modifier les horaires de classe de maternelles pour améliorer le service de la cantine du midi. Cette demande fait suite à une formation des agents par le centre de gestion ayant pour thème « accompagner les enfants sur le temps des repas ». Le choix de deux services de repas a été souhaité ainsi qu'un avancement d'horaires pour le deuxième service. Pour se faire il faudrait que le premier service puisse entrer entre 12h10 et 12h15 et que le deuxième service entre 12h45 et 12h50.

Pour cela, il faudrait que les horaires d'enseignement pour les maternelles se situent :

- le matin de 8h50 à 12h
- l'après-midi de 13h45 à 16h35.

La mairie demande donc à la Directrice d'école, Madame Henry, de solliciter l'inspectrice académique de notre territoire afin d'obtenir cet aménagement horaire.

Après échange, le Conseil Municipal **à l'unanimité** décide de solliciter cet aménagement horaire auprès de la Directrice et de l'académie :

- **SOUHAITE** que les nouveaux horaires puissent être appliqués pour la rentrée scolaire de septembre 2020 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents éventuels concernant l'application de ces changements.

Séance du 27 novembre 2019

■ **ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION 01-10-2019 DU 30/10/2019 - AFFECTATION DROIT D'ÉVICTION BOUGAULT – PINAULT - MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'achat des parcelles de terre 702,703 et 704 à la famille BOUGAULT moyennant un prix défini, ces terres étaient censées libres de servitudes et d'obligations diverses, qu'il n'existe pas de locataires, d'anciens locataires ou occupants. Il s'est avéré que l'agriculteur Pascal Pinault avait réglé par chèque un loyer sans que le notaire et la commune fussent informés avant la signature de l'acte de vente du 7 novembre 2018.

Monsieur Pascal PINAULT par courrier du 10/10/2018 a demandé une indemnité d'éviction d'un montant de 4.500 € pour les parcelles 702, 703 et 704. Après échange entre les différentes parties et le notaire, il est proposé de répartir le montant de ce droit incombant aux vendeurs, entre le notaire, la famille BOUGAULT et la Mairie.

Monsieur le Maire après maintes discussions au conseil municipal, afin de ne pas retarder les travaux déjà engagés propose d'accepter de prendre une part à hauteur de 1500 € selon les conditions suivantes :

- Les terres devront être libres de toutes servitudes ou droits à la signature ;
- L'acte signé met fin à tout recours de chacune des parties ;
- Ces conditions devront être stipulées sur un document écrit signé de Mr PINAULT, la famille BOUGAULT, le notaire et la Mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et procédé aux votes **9 POUR, 0 CONTRE et 7 ABSTENTIONS**

- **ACCEPTE** de prendre une part à hauteur de 1500 € selon les conditions suivantes :
 - Les terres devront être libres de toutes servitudes ou droits à la signature ;
 - L'acte signé met fin à tout recours de chacune des parties ;
 - Ces conditions devront être stipulées sur un document écrit signé de Mr PINAULT, la famille BOUGAULT, le notaire et la Mairie.

■ **CONVENTION EPFB AUBERGE PLOUASNAISE**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal du 30/10/2019, le Conseil Municipal a accepté de solliciter l'EPFB et de signer une convention pour la négociation du projet de l'Auberge Plouasnaise.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention opérationnelle avec l'EPFB avec un montant plafond de 280.000 € mais aussi d'autoriser Mr le Maire à se porter acquéreur de l'usufruit temporaire du bien pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé aux votes : **7 POUR - 1 CONTRE – 8 ABSTENTIONS**,

- **APPROUVE** les termes de la convention opérationnelle ;
- **DONNE SON ACCORD** pour se porter acquéreur de l'usufruit temporaire du bien pour l'euro symbolique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

■ **ACHAT LICENCE IV – AUBERGE PLOUASNAISE**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre de Mr THEBAULT Stéphane gérant de l'Auberge Plouasnaise en date du 13 mai 2019, un huissier de justice avait dressé un procès verbal d'inventaire concernant le matériel auquel s'ajoutait la licence IV. Dans la continuité du projet de réhabilitation de ce bâtiment pour permettre l'ouverture d'un local commercial destiné à la restauration, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette licence IV pour une valeur de 3.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé aux votes : **15 POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION**,

- **DONNE SON ACCORD** pour l'acquisition de la licence IV pour un montant de 3.000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération .

■ **RÉSIDENTIE SENIORS – PROJET DU LOCAL COMMUN**

Monsieur le Maire signale que Dinan Habitat, co-signataire pour la maîtrise d'ouvrage d'un local commun implanté sur la zone de construction Rue des Mares propose deux estimations concernant la réalisation du chauffage du local commun.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du type de chauffage et sur l'approbation du montant estimatif du prix de revient total du local commun estimé entre 161 000 € et 164 000 € en fonction du type de chauffage retenu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **CHOISIT** l'option chauffage avec Pompe à Chaleur ;
- **DONNE** son accord pour un montant estimatif du local commun de 164.000 € ;
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au Budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

■ CONVENTION AVEC DINAN AGGLOMÉRATION POUR MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE SUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2020

Monsieur GALLEE Bertrand, Adjoint à la Voirie, expose au Conseil Municipal le programme de voirie pour l'année 2020 correspondant aux crédits prévus au budget primitif. Considérant que les communes composant l'agglomération doivent également entretenir leur voirie communale. Aussi, afin de faciliter et rationaliser la réalisation de ces travaux, sur un territoire commun, il est souhaitable de procéder à la désignation d'un maître d'ouvrage unique le temps de l'opération. Pour la réalisation de cette opération, neuf maîtres d'ouvrage sont intéressés : Dinan Agglomération et 8 communes dont Plouasne. Il vous est proposé :

- Que Dinan Agglomération, qui dispose des compétences et des moyens nécessaires pour mener à bien les travaux d'entretien précités, assure la maîtrise d'ouvrage unique durant le temps nécessaire à leur réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant Dinan Agglomération et les communes intéressées.

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage unique, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **DONNE** un accord de principe pour faire réaliser ces travaux de voirie pour l'année 2020, dans le cadre d'accord de prix communautaire pour un montant estimé à de 81.531,60 € TTC ;
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires sur le budget 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

■ AVENANT MARCHÉ TRAVAUX RUE DUGUESCLIN

Par délibération en date du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché de travaux en vue de l'aménagement sécuritaire de la Rue Duguesclin. Ce marché a été notifié à la société S.P.T.P. en date du 12/04/2019.

A la demande du maître d'œuvre TECAM, il a été proposé de remplacer un tronçon EP1-EP2 suite à l'inspection des réseaux des eaux pluviales. L'avenant n° 2 est proposé d'un montant de 1.865,00 HT soit 2.238,00 € TTC. Le nouveau montant du marché notifié à la société SPTP sera de 384.457,50 € HT soit 389.070,99 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** l'avenant N°2 proposé par le maître d'œuvre TECAM au profit de SPTP pour un montant de 1.865,00 € HT soit 2.238,00 € TTC ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à ce marché.

■ CHAUDIÈRE ÉCOLE

Monsieur le Maire informe que des travaux de réparations de la chaudière (acquise en 2000) sont à réaliser rapidement. L'entreprise MARCELLE en charge de l'entretien a décelé la nécessité de remplacer le brûleur et a établi un devis estimatif de l'entreprise MARCELLE pour un montant de 1.620,00 € HT soit 1.944,00 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise MARCELLE pour un montant de 1.620,00 € HT soit 1.944,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ PANNEAUX DE SIGNALISATION

Par délibération du 06/04/2019, le Conseil Municipal avait retenu la société SPM pour l'acquisition de panneaux de signalisation des lieux-dits pour un montant de 16.025,14 € HT soit 19.230,17 € TTC. Monsieur GALLEE Bertrand en charge du dossier, précise qu'il est nécessaire d'ajouter quelques compléments, un devis complémentaire est présenté pour un montant de 1.006,44 € HT soit 1.207,72 € TTC.

Le montant total de cette acquisition est donc de 20.437,34 € TTC. Monsieur GALLEE propose au Conseil Municipal de valider aussi l'acquisition de panneaux directionnels et d'entrée/sortie au nom de la commune pour un montant de 1.199,85 € HT soit 1.439,82 € TTC ainsi que des panneaux de police à positionner au niveau du cimetière pour un montant de 135,20 € HT soit 162,24 € TTC.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les devis de l'entreprise SPM à Lanvollon (22) pour les montants suivants :
 - Devis panneaux Lieux-dits N° 2019-5 pour 1.006,44 € HT soit 1.207,72 € TTC ;
 - Devis panneaux de Police N°2019-1 pour 1.199,85 € HT soit 1.439,82 € TTC ;
 - Devis de panneaux de Police N°2019-2 pour 135,20 € HT soit 162,24 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ DEMANDE AUTORISATION ACCÈS PLACE DU 19 MARS

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu une demande de Monsieur VILANON Nicolas afin d'autoriser l'accès à la parcelle AB 0417 en cours d'acquisition par la parcelle AB 0400 propriété de la commune où se situe le parking de la place du 19 mars 1962.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DONNE** son ACCORD pour rendre accessible la parcelle AB 0417 par la parcelle AB 0400 ;
- **ÉMET** le souhait d'obtenir un accord de principe pour un achat éventuel d'une bande de 4 mètres sur la parcelle AB 0417 pour rendre accessible la parcelle AB 0546 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

■ RAPPORT DE LA CLECT DU 21/11/2019

Monsieur le Maire précise que La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 14 juin 2019 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** du rapport de la CLECT du 14 juin 2019 ;
- **ADOpte** le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 qui s'élève à 229.102,50 €.

■ REPRISE DE CONCESSIONS

Madame Huguette RAMARD, première adjointe a identifié dans le cimetière communal des concessions qui ont plus de 30 ans et dont l'état d'abandon a été constaté dans le respect des conditions prévues autorisant la reprise par la commune.

Après avoir entendu lecture du rapport, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions listées. Ces concessions ont plus de trente ans d'existence, l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 31 octobre 2012 et 04 novembre 2015, dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DONNE** son ACCORD pour reprendre les dites concessions réputées à l'état d'abandon pour les mettre en service pour de nouvelles inhumations ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.



Bibliothèque Municipale de Plouasne

Une année vient de se terminer avec l'acquisition de nouveaux ouvrages qui sont dès à présent à votre disposition. Alors, venez les découvrir !

Pour 2020, l'équipe de la bibliothèque, qui a accueilli 2 nouvelles bénévoles : Sophie HOUITTE et Sylvie LEBOS, continuera de vous recevoir et vous conseiller aux heures de permanence que nous rappelons ci-dessous :

- Le mardi de 16h00 à 18h00
- Le mercredi de 16h30 à 18h00
- Le jeudi de 16h30 à 18h00
- Le samedi de 10h00 à 11h30

Dates à retenir :

- Assemblée Générale de la bibliothèque le mercredi 22 janvier 2020 à 20h30
- Rencontre avec Mr Guy GUENROC, plouasnais d'origine, le samedi 4 avril pour la parution de son livre « La marche pour les arbres » : Nous vous proposerons un diaporama, une exposition de photos et dédicace de son livre.

Dans l'attente de vous accueillir, toute l'équipe vous adresse une belle et heureuse année 2020 et une bonne santé.

Corinne Gesferois, Présidente

NAISSANCES *

Noms et Prénoms	Date	Ville
PEREIRA DINIS Tiago	23 septembre 2019	SAINT-GREGOIRE
PIRON Paul	26 septembre 2019	SAINT-MALO
SALMON Anelyse	29 septembre 2019	PLÉRIN-SUR-MER
BEUCHER Julia	14 octobre 2019	SAINT-GREGOIRE

* les parents ayant refusé une parution dans la presse, n'apparaissent donc pas dans le bulletin.

MARIAGES

Noms et Prénoms	Date
Valérie BESSY et Pascal CHERAUD	08 Juin 2019
Angélique LATOUCHE et Anthony BERTHAULT	22 juin 2019
Elise DRIGNY et Fabien RIBOT	13 Juillet 2019
Maria LAMPERIER et Brahim AYACHI	19 octobre 2019

PACS

Noms et Prénoms	Date
Perrine FOUTEL et Antoine BARBOTIN	08 juin 2019
Elodie LEFAIX et Eric BRIAND	08 Juin 2019
Justine DURAND et Gwendal THÉBAULT	10 Juillet 2019
Aurélien BUSNEL et Antoine VIELPEAU	27 juillet 2019
Lolita PELÉ et Nicolas LEPETIT	27 juillet 2019
Leslie KARL et Hélène BARROIS	26 novembre 2019

DÉCÈS

Noms et Prénoms	Date	Ville
Marie RENAULT veuve ENAULT	18 juillet 2019	RENNES
Yvonne PICOUAYS veuve GUESSANT	31 juillet 2019	PLOUASNE
Marie JOUANIN veuve DUFROST	07 août 2019	PLOUASNE
Philippe HESPEL	12 août 2019	DINAN
Jacqueline BRAJUS veuve COLLET	30 août 2019	FOUGERES
Georges BAZY	30 août 2019	PLANCOËT
Armand PANNELAY	16 septembre 2019	PLOUASNE
Estelle LEROY veuve FROTIN	09 octobre 2019	OKIYASBE
Hervé MÉNARD	07 octobre 2019	SAINT-MALO
Lucette HOUSSIN veuve DUCHAUFOUR	03 novembre 2019	PLOUASNE

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE	N° PROJET	ADRESSE	NATURE DU PROJET
28-06-2019	02220819C0006	Les Cressonnières	Construction habitation
17-07-2019	02220819C0007	Launay Hellon	Construction habitation
30-07-2019	02220819C0008	La Saisonais	Construction habitation
13-09-2019	02220819C0009	Carros	Construction habitation
13-09-2019	02220819C0010	Carros	Construction habitation
13-09-2019	02220819C0011	La Ville Besnou	Rénovation habitation
09-10-2019	02220819C0012	Carros	Construction habitation
29-10-2019	02220819C0013	Lotissement les Mares	Local Commun
29-10-2019	02220819C0014	Lotissement les Mares	Construction 6 pavillons
29-10-2019	02220819C0015	Lotissement les Mares	Construction 4 pavillons
08-11-2019	02220819C0016	Rue des Mares	Construction habitation

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

DATE	N° PROJET	ADRESSE	NATURE DU PROJET
03-06-2019	02220819C0017	Landeneuc	Abattage d'arbres
04-06-2019	02220819C0018	Le Pré Paulin	Extension habitation
04-06-2019	02220819C0019	Rue Bertrand Duguesclin	Abris de jardin
14-06-2019	02220819C0020	Les Cressonnières	Pose fenêtre cellier et de toit
07-06-2019	02220819C0021	Rue de Néal	Centrale solaire d'autoconsommation
19-06-2019	02220819C0022	Launay Hellon	Division en vue de construire
21-06-2019	02220819C0023	Rue François Letellier	Clôture et portail
24-06-2019	02220819C0024	Callouet	Création d'ouvertures
08-07-2019	02220819C0025	Bel Air	Isolation thermique par l'extérieur
18-07-2019	02220819C0026	Rue François Letellier	Abris de jardin
07-08-2019	02220819C0027	Le Val	Abris de jardin
17-08-2019	02220819C0028	Traveneuc	Extension habitation
22-08-2019	02220819C0029	Place de la Poste	Changement baies vitrées et fenêtres
18-09-2019	02220819C0030	Bois de la Pommerai	Abattage d'arbres
01-10-2019	02220819C0031	La Ville Eon	Changement de clôture
18-11-2019	02220819C0032	La Vairie	Pose vélux



Communiqué de presse : Brexit

Les ressortissants britanniques ou les membres de leur famille, domiciliés en Côtes d'Armor et dans l'attente du BREXIT (avec ou sans accord) ont la possibilité de réaliser leur démarche pour l'obtention d'un titre de séjour, auprès de la préfecture des Côtes d'Armor.

Le service avait été momentanément suspendu. L'instruction des demandes de titres reprend par conséquent selon la procédure précisée sur le site internet de la préfecture : www.cotes-darmor.gouv.fr dans la rubrique « **démarches administratives** », puis dans la rubrique « BREXIT ».

En résumé, cette procédure est la suivante :

1. Le ressortissant britannique (ou les membres de sa famille) constitue un dossier selon sa situation (exemples : retraité, personne en activité professionnelle ou autre...). Il se réfère à la liste des pièces administratives indiquée sur le site internet de la préfecture. Il complète également un formulaire ;
2. Le dossier complet est adressé exclusivement par courrier à la préfecture à l'adresse ci-après. Les personnes se déplaçant en préfecture ne seront pas reçues. **Préfecture des Côtes d'Armor, direction des libertés publiques, service BREXIT, 1 place du Général de Gaulle, BP 2370, 22023 Saint-Brieuc ;**
3. Le dossier est instruit par les agents de la préfecture ;
4. Un courriel est adressé au ressortissant britannique afin de fixer un rendez-vous pour finaliser la demande (prise d'empreinte...) ;
5. La décision d'attribution d'un titre de séjour interviendra à l'issue des négociations sur le Brexit (avec ou sans accord) , dont la date limite est fixée au 31 janvier 2020.

British people and family members living in the Cotes d'Armor (22), whilst waiting for BREXIT (with or without a deal), can now apply for a "Titre de Séjour" (staying permit), from the Préfecture in Saint Brieuc.

The service had been temporarily suspended. For full information about the permits and how to apply, look at the Préfecture website : www.cotes-darmor.gouv.fr specifically at the section "**démarches administratives**", and then "BREXIT".

How to proceed with your application :

1. The applicant is required to explain his or her situation (e.g. retired, professional or other...). There is a list of the required documents shown on the website, as well as a form to be completed ;
 2. The completed application folder, can only be sent by post to the Préfecture at the address below. Applications submitted in person at the Préfecture will not be accepted.
- Préfecture des Côtes d'Armor, Direction des libertés publiques, service BREXIT, 1 place du Général de Gaulle, BP 2370, 22023 Saint-Brieuc ;**
3. The application will be processed by staff at the Préfecture ;
 4. The applicant will be contacted to in order to arrange an appointment to complete the application (finger prints...) ;
 5. The decision to grant a permit will be made at the outcome of the Brexit negotiations (with or without a deal), which has been set for 31st January 2020.

Journée Défense Citoyenneté (JDC)

■ Qui est concerné ?

Tout jeune Français qui a 16 ans.

■ Quand se faire recenser ?

La période de recensement varie selon la situation du jeune :

- **Français de naissance** : Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.
- **Jeune devenu Français** : Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- **Jeune pouvant rejeter la nationalité Française** : Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

À noter : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

■ Démarche :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur Place : en Mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.



À savoir : Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

■ **Effet du recensement** : Une fois la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) effectuée, un certificat de JDC ou un certificat d'exemption sera remis au jeune, celui-ci sera demandé lors de la constitution du dossier pour les examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, bac...)

■ **Suite du recensement** : Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Permis de conduire & Immatriculations

■ Le certificat d'immatriculation

Vous pouvez désormais effectuer votre demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet en cas de perte, vol ou détérioration.

Rendez-vous sur :

[https : // immatriculation.ants.gouv.fr](https://immatriculation.ants.gouv.fr)

Vous pouvez être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et à la sous-préfecture !

■ Le permis de conduire

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire sans vous rendre au guichet d'une préfecture.

Rendez-vous sur :

[https : // permisdeconduire.ants.gouv.fr](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr)

Vous pouvez vous faire accompagner par votre école de conduite et par le médiateur du point numérique présent en préfecture et à la sous-préfecture.

Qu'est-ce-que le Pass Culture pour les jeunes de 18 ans ?

Le Pass Culture permet de faciliter l'accès à la culture et à l'art pour les jeunes de 18 ans grâce notamment à une application de géolocalisation. Ils recevront l'équivalent d'un montant de 500 €. Pour l'instant, seuls certains territoires sont concernés par le dispositif : **Bretagne**, Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Bas-Rhin (67) etc.

■ Conditions pour en bénéficier

Pour bénéficier du Pass Culture, il faut remplir certaines conditions d'âge et de domicile

À savoir : *Aucune condition sur le niveau socio-économique, reposant sur le revenu familial n'est à remplir.*

- 1. Âge** - Pour bénéficier du pass culture, il faut avoir impérativement 18 ans. Vous pouvez recevoir le Pass Culture entre votre 18^e anniversaire et jusqu'à la veille de vos 19 ans
- 2. Nationalité** - Résidence - Être français ou européen, ou résider légalement et habituellement en France depuis plus d'un an.

■ Démarche à suivre

Il faut se pré-inscrire en ligne sur le site :

<https://pass.culture.fr>

Après avoir créé un compte, et l'avoir validé par un lien qui vous sera envoyé par mail, il faudra remplir un dossier en ligne.

Il faudra rentrer vos coordonnées puis de fournir les scans des pièces justificatives suivantes :

- 1. Pièce d'identité**
- 2. Justificatif de domicile** à votre nom sur le département concerné (justificatif de domicile). Si vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, vous le justificatif de domicile de la personne chez qui vous vivez + une attestation d'hébergement signée + sa pièce d'identité

■ Activités culturelles concernées

Attention : *Seules les propositions culturelles publiées sur l'application peuvent être achetées avec le crédit de 500 € disponible sur le Pass Culture.*

Le domaine des activités éligibles (services et bien) proposé comporte des :

- 1. Sorties culturelles** (cinéma, théâtre, concerts, musées...), pratiques artistiques (stages et ateliers de pratique, cours de danse, de dessin, de musique...), rencontres (rencontres avec artistes, découverte de

métiers...). Il sera possible dans ce cas de dépenser l'entière somme du crédit de 500 €.

- 2. Achats de biens numériques** en ligne présents sur l'application Pass Culture (musique en streaming, vidéo à la demande, presse en ligne, jeux vidéo en ligne...) accessibles avec les codes fournis. Il sera possible de dépenser au total 200 € pour l'ensemble des biens numériques.

- 3. Achats de biens matériels** visibles sur l'application Pass Culture (CD, livres, DVD, instruments de musique, œuvres d'art...). Ils pourront être retirés en point de vente culturel sous 7 jours. Il sera possible de dépenser au total 200 € pour l'ensemble des biens matériels.

À savoir : *Les livres scolaires et parascolaires (recueils d'annales, cahiers de vacances, cahiers de soutien...) ne peuvent pas être achetés avec le Pass Culture.*

■ Fonctionnement du Pass Culture

Si vous remplissez les conditions, 500 € seront crédités. Il faudra télécharger l'application sur votre smartphone. Avec la géolocalisation, vous aurez accès aux offres des acteurs culturels (qui se seront eux même inscrit auparavant) à proximité.

Vous pouvez ensuite sélectionner l'activité de votre choix, et la payer directement depuis l'application. Il est aussi possible d'acheter des biens numériques (abonnement site de streaming...) et matériels (livre, CD...) en ligne.

Une fois la commande effectuée, elle sera payée directement depuis l'application. Le montant sera déduit automatiquement du crédit.



Travaux sur la commune



Rue Duguesclin

Le calendrier de l'aménagement sécuritaire de la Rue Duguesclin a été dans l'ensemble respecté pour une livraison fin d'année. Ces travaux engendrent inévitablement des difficultés pour les accès à la zone commerciale. Toutefois, la planification mise en place a



permis de limiter les désagréments occasionnés.

La Municipalité se réjouit de cette réalisation qui permet de sécuriser cette voie relativement passagère par la réduction de la vitesse, de développer des accès doux (trottoirs élargis, piste cyclable) et d'embellir l'entrée Est de la commune.

Rue Letellier – Croix Frotin

L'appel d'offres concernant la maîtrise d'ouvrage a été lancé et le prestataire a été retenu. Les travaux sur les réseaux d'assainissement devraient débuter fin décembre si les conditions climatiques sont favorables.

Les hypothèses envisagées devraient permettre de ralentir la vitesse et favoriser le cheminement piétonnier.

Rue des Mares

Le projet a été mené conjointement avec Dinan Habitat en charge de la réalisation de logements et d'un local commun. La commune a donné son accord pour l'élaboration du permis d'aménager de la zone réservée au lotissement. Dinan Habitat a déposé un permis de construire pour la construction de 10 logements et un local commun.



Nouvelle signalétique en campagne

La commune a décidé de renouveler les panneaux des lieux-dits situés en campagne. L'acquisition a été faite auprès de l'entreprise SPM basée à Lanvollon.

Les panneaux seront mis en place par les services techniques de la commune début d'année 2020.



Halloween

Le jeudi 31 octobre, les Plouasnais ont pu distribuer leurs friandises aux petits monstres qui ont frappé à leurs portes. Un succès sur la commune, irréalisable sans les personnes qui ont aidé à l'organisation, de cette manifestation, un grand merci à eux, ainsi qu'aux commerçants et aux pompiers qui avaient à cette occasion ouvert les portes de la caserne aux petits monstres en herbe.



LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

Nom & Prénom	Adresse	Contact
MME BOUCHET Christine	12 lotissement du Hil	Tél 02 96 86 44 92
MME CANOVA Marie-Noëlle	18 Bd de la Gare	Tél 02 96 86 40 95
MME CHILOUP Catherine	La Ville Eon	Tél 02 96 86 40 49
MME COUPE Isabelle	1 Lot Langevinais	Tél 02 96 86 49 64
MME DUFOUIL Béatrice	11 Rue François Letellier	Tél 02 96 86 43 01
MME LAUNAY Evelyne	19 Lotissement du Hil	Tél 02 96 86 41 19
MME LEGRAND Karine	20 Lotissement Langevinais	Tél 02 96 86 47 46
MME LENCLUME Marie Sabine	13 Lotissement Des Aulnes	Tél 02 96 86 48 01
MME LEROY Valérie	Lieu dit : Kerfin	Tél 02 96 86 43 18
MME MAHE Patricia	Lieu Dit : Travenec	Tél 02 96 86 41 54
MME MORILLON Yasmina	8 Lotissement des Aulnes	Tél 06 88 83 87 31
MME MURY Christelle	18 Lotissement Langevinais	Tél 02 96 86 42 70
MME PRIOUL-RENAULT Élodie	7 Lotissement des Aulnes	Tél 06 15 86 78 72
MME RACAPE Claudie	22 Lotissement du Hil	Tél 02 96 86 48 11
MME ROLAND Valérie	17 Kerfin	Tél 02 96 86 43 18



Noces d'or

Noëlle et Jean-René THIEULENT ont fêté en cette fin d'année leurs Noces d'Or (50 ans de mariage). Nous leur présentons toutes nos félicitations et encore de très nombreuses années de bonheur.

Regards sur Plouasne

La commune a récompensé, six lauréats parmi tous les participants du concours photo « Regards sur Plouasne ». Les 45 photographies étaient visibles l'été dernier le long d'un parcours allant de l'ancienne gare au Pôle Culturel. Toutes ces photographies sont encore visibles, dans le jardin du Pôle Culturel, aux heures d'ouverture de la bibliothèque. (Voir page 2 du bulletin)





Chapelle de St Leger



Ecole Primaire Privée



Chapelle du Val



Je vous regarde



River de la Buisson



Le Barrage



Qui se cache derrière ces troncs ?



Chapelle de Lantran



Le Chêne Sainte-Berthe



Mairie de Ploussais



Attention !
Je vous regarde



Cascade de la Roche



Lac de la Buisson



Clefs des confidences



Chapelle du Val
et son sentier ombragé



Collège la Gaudin

Storage Buisson Agricole

Le Village de la Roche



Tarifs des locations des salles communales 2020

ESPACE DÉRIOLE	Associations commune	Associations extérieures	Privés et entreprises de la commune	Privés et entreprises extérieures
Grande salle + bar	200 €	350 €	250 €	400 €
Petite salle + bar	120 €	200 €	150 €	300 €
2 salles + bar	300 €	450 €	350 €	600 €
2 salles + bar (mardi, mercredi, jeudi, sauf férié)	250 €	250 €		
Gradins	75 €	75 €	150 €	150 €
Cuisine	70 €	100 €	70 €	100 €

ÉLECTRICITÉ	
Grande salle	40 €
Petite salle	30 €
Deux salles	60 €
Cuisine en suppl.	20 €

Cuisine pour buffet froid (petite salle)	40 €
Couverts / personne	0,25 € l'unité
Chèque de réservation	150 €
Dépôt de garantie	1 000 €



SALLE DES FÊTES

Particuliers de Plouasne (Mariage ou manifestation familiale)	130 €
Associations	60 €
Deuxième jour	65 €
Vin d'honneur	70 €
Soirée associations	60 €
Consommation électricité	0.20 € du kWh

SALLE POLYVALENTE

Vin d'honneur Réunions diverses	50 €
------------------------------------	------

SALLE OMNISPORTS

Événements divers	100 €
Électricité	50 €

BON À SAVOIR : Pour la deuxième journée, le tarif de la location des salles communales **est à moitié prix !**



Calendrier des manifestations en 2020

DATE	MANIFESTATION ET ORGANISATEUR	LIEU
JANVIER		
5	Loto - US Plouasne St Juvat	ED
11	Vœux du Maire	ED
11 et 12	Théâtre Plouanad en scène - APE	ED
17	Privé (PS)	ED
19	Loto APE	ED
25 et 26	Stage "Couleur Chanson"	ED
26	Galette des rois du Foot	Club House
FEVRIER		
9	Loto - Team Breizh	ED
8	Tartiflette à emporter Plouasnaise Dart's	SdF
16	Loto Club Bonne Humeur	ED
23 et 23	Théâtre- Plouanad en scène	ED
29 et 1 ^{er} mars	Théâtre - Plouanad en scène - Plouasnaise Dart's	ED
MARS		
29 février et 1 ^{er} mars	Théâtre- Plouanad en scène - Plouasnaise Dart's	ED
4	Assemblée Générale - Crédit Agricole	ED
6	Belote Club Bonne Humeur	ED
7	Jarret frites Pompier	ED
10	Repas Club Bonne Humeur	ED
14	Catch	SO
15	Élection Municipale (1 ^{er} tour)	SP
15	Loto - Amicale Laïque de Télivan	ED
22	Loto - APEL	ED
22	Élection Municipale (2 ^{ème} tour)	SP
AVRIL		
3	APE (boom des enfants)	ED
5	Loto foot	ED
11 et 12	Privé (GS)	ED
18	Repas Comité des Fêtes	ED
25	Repas CCAS	ED
MAI		
6	Belote Club Bonne Humeur	ED
11 au 15	Dinan Agglomération	ED
16 & 17	Privé - GS	ED
23 et 24	Spectacle Evy'danse	ED
29, 30 et 31	Privé (les 2 salles)	ED

DATE	MANIFESTATION ET ORGANISATEUR	LIEU
JUIN		
5, 6 et 7	Privé (les 2 salles)	ED
9	Chorale École Publique	ED
12, 13 et 14	Privé (les 2 salles)	ED
13 et 14	Tournoi régional jeunes	Terrain foot
20 et 21	Privé (petite salle)	ED
21	Kermesse École Publique	Ecole
	Collège	ED
25, 26 et 27	Asso Dansons maintenant	ED
	Fête de la musique	Le Bourg
28	Kermesse École Privée	SO
JUILLET		
4	Relais du Petit Poucet	ED
5	Loto Club Bonne Humeur	ED
11 et 12	Privé (les 2 salles)	ED
17, 18 et 19	Privé (les 2 salles)	ED
25	L'après-midi, Trail & Course à pied (CDF)	Le Bourg
25	Fête communale Comité des Fêtes	ED
AOUT		
1 et 2	Privé (grande salle)	ED
8 et 9	Privé (grande salle)	ED
SEPTEMBRE		
12	Classes 0	ED
27	Repas Paroissial	ED
OCTOBRE		
4	Loto CBH	ED
10	Couscous APE	ED
16 ou 17	Loto APEL	ED
18	Braderie	Bourg
23	Groupama	ED
NOVEMBRE		
8	Loto Foot	ED
13	Belote Club Bonne Humeur	ED
14	Ste Barbe Pompier	ED
17	Repas Club Bonne Humeur	ED
DÉCEMBRE		
	Repas Foot Soirée Galettes	SdF de St Juvat
	Repas Téléthron (Quad)	ED
	Marché de Noël	SdF
	Arbre de Noël APEL	SdF
31	Saint - Sylvestre (ABE)	ED

SP : Salle Polyvalente • ED : Espace Dériole • SA : Salle Associations • SdF : Ancienne Salle des Fêtes • SO : Salle Omnisports

Dinan Cap Fréhel Tourisme

Les bureaux d'information de Dinan - Cap Fréhel Tourisme proposent, en plus des précieux conseils de visites et de séjour, différents services pour faciliter et embellir les vacances des visiteurs et le temps libre des habitants de Dinan Agglomération : un service de billetterie, des visites guidées, des boutiques ou encore une connexion wifi gratuite...

■ Des services qui ne s'adressent pas qu'aux touristes !

Les locaux peuvent également bénéficier des services de l'Office de Tourisme. Pendant le week-end ou les vacances scolaires, pourquoi ne pas profiter d'offres préférentielles pour des activités de loisirs à pratiquer en famille ou, grâce aux visites guidées, redécouvrir le territoire ou le faire découvrir à des proches en séjour ?

■ Un service de billetterie pour des tarifs préférentiels

Dinan-Cap Fréhel Tourisme propose un service de billetterie : spectacles et manifestations, sites de visites et de loisirs, excursions en mer ou fluviales ou encore visites guidées. Les visiteurs peuvent ainsi gagner du temps à l'entrée de certains sites et bénéficier de tarifs préférentiels pour d'autres. Ce service de billetterie est disponible dans les bureaux de Dinan, Saint-Cast-le-Guildo, Fréhel et Saint-Jacut-de-la-Mer.

■ Des boutiques pour faire le plein de souvenirs

Produits locaux, cartes postales, livres de jeux ou d'histoire, cartes et guides de randonnées, objets souvenirs ... petits et grands trouveront leur bonheur dans nos boutiques à Dinan, Fréhel, Saint-Cast-le Guildo et Saint-Jacut-de-la-Mer.



■ Des visites guidées variées pour les touristes mais aussi les locaux

Afin de découvrir la richesse de notre territoire, l'Office de Tourisme propose également des visites guidées sur différentes thématiques : le patrimoine, l'histoire, l'architecture ou encore les paysages littoraux. Des sorties Nature sont également proposées pour découvrir la faune et la flore du bord de mer.

Idées de visites guidées : Dinan Mille ans d'Histoire, Saint-Cast-le Guildo : Naissance d'une station balnéaire à Saint-Cast-le-Guildo, Village de pêcheurs à Saint-Jacut-de-la-Mer, Sortie Grande Marée, Sortie pêche à pied.

■ Du wifi pour rester connecté

Chaque bureau d'information propose une connexion wifi gratuite. Sans mot de passe, les utilisateurs munis d'un ordinateur, smartphone ou tablette doivent simplement renseigner leur adresse e-mail pour bénéficier de la connexion gratuite. Des ordinateurs sont également mis à disposition des visiteurs dans les bureaux de Dinan et Fréhel (service payant). Et pour rester connecté sur l'ensemble du territoire, 20 hotspots du wifi territorial sont actifs et offrent une connexion wifi pour les personnes en visite ou en séjour sur la destination.

■ Des présentoirs en mairie pour promouvoir la destination

Dinan - Cap Fréhel Tourisme a mis à disposition des mairies, à titre gracieux, des présentoirs afin de diffuser les différents documents de l'Office de Tourisme (Guide Hébergement, Magazine, Guide Saveurs, Guide Pratique...). Actuellement, 27 communes (sur 64) du territoire intercommunal sont équipées de ces présentoirs et peuvent ainsi faire la promotion de la destination auprès des locaux et des touristes.

Contact

Dinan - Cap Fréhel Tourisme

0 825 95 01 22 • infos@dinan-capfrehel.com



Rappel réglementaire lors d'une intervention sur parcelle boisée

En Côtes d'Armor, qu'il s'agisse d'un boisement privée ou public, un certain nombre de parcelles boisées sont aujourd'hui soumises à une réglementation spécifique. En effet, suivant les caractéristiques, l'emplacement ou la surface de celles-ci, le degré de protection varie.

POUR RAPPEL :

- *Coupe* : Intervention séparant le bois du sol => maintien d'une vocation forestière
- *Défrichement* : Intervention détruisant l'état boisé => changement d'affectation du sol.

■ Pour un Espace Boisé Classé (EBC) :

La coupe est soumise à déclaration depuis le 1^{er} octobre 2017 (sauf dispenses visées à l'article R.130-1 Du Code de l'Urbanisme). L'instruction est assurée par le service de l'État chargé des forêts pour les coupes intervenant sur les communes dont le P.L.U a été simplement prescrit ou dans les bois des collectivités.

Le défrichement est quant à lui interdit.

■ Pour un Boisement classé (hors Espace Boisé Classé).

La coupe, située dans un bois inférieur à 1 ha est libre. Si le bois est supérieur à 1 ha et si la coupe est supérieure à ½ du volume de bois alors elle est soumise à autorisation.

Le défrichement est libre quand il est situé dans un bois inférieur à 2,5 ha (sauf pour les bois des collectivités soumis à autorisation expresse) et soumis à autorisation quand il est supérieur à 2,5 ha.

En cas de permis de construire sur une parcelle boisée, la demande de permis de construire doit être complétée par la copie du courrier du préfet reconnaissant le caractère complet de la demande d'autorisation de défrichement (R. 431-19 du Code de l'Urbanisme). Ce document permet d'instruire parallèlement les 2 dossiers. Le permis de construire ne peut pas être accordé avant la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation de défrichement.

Pour plus d'information, contactez Dinan Agglomération, service **Grand Cycle de l'eau au 02 96 87 14 15.**

Faites votre demande de bac, badge déchèterie ou composteur en ligne !

Dinan Agglomération a ouvert son site internet officiel www.dinan-agglomeration.fr, un service en ligne pour les usagers. En quelques clics, vous pouvez accéder à :

■ Un formulaire de demande de bac à ordures ménagères :

Pour les usagers qui n'ont pas de bac à ordures ménagères dans l'habitation ou le bac est cassé, perdu ou le volume du bac ne correspond plus au volume de déchet produit, vous pouvez remplir le formulaire et votre demande sera prise en compte automatiquement.

■ Un formulaire de demande de badge déchèterie (pour les particuliers) :

Certaines déchèteries de l'agglomération sont équipées de borne d'accès. Pour les usagers n'ayant jamais eu de badge d'accès ou le badge est perdu, cassé ou volé, vous pouvez remplir le formulaire et joindre à la demande un justificatif de domicile.

■ **Un formulaire pour réserver un composteur** : pour les usagers qui souhaitent réduire leurs déchets, des composteurs en bois et en plastique avec différents volumes sont disponibles selon le tarif en vigueur. Le paiement du composteur se fait uniquement par chèque lors de sa réception.

Dès la réception d'une demande, le service traitement de l'utilisateur de Dinan Agglomération contactera l'utilisateur pour lui communiquer les différentes modalités.

Les communes de Caulnes, Guitté, Guenroc, La Chapelle Blanche, Plumaugat, Plumaudan, Saint-Jouan de l'Isle et Saint-Maden doivent se rapprocher du SMICTOM CENTRE OUEST pour ces demandes.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter :

le service traitement de l'utilisateur de Dinan Agglomération

- 02 96 87 72 72

- dechets@dinan-agglomeration.fr.



Dinan Agglomération vous accompagne pour vos projets de rénovation de votre logement

■ Le saviez-vous ?

Dinan Agglomération accompagne tous les particuliers qui souhaitent réaliser des économies d'énergie dans leur logement.

■ Conseils, astuces et informations

Un meilleur confort dans le logement peut passer par :

- Les petits gestes du quotidien ;
- Des équipements tout simples pour la maison ;
- Par tous les types de travaux de rénovation ;
- La construction neuve.



L'Espace Info Énergie devient Faire avec Dinan Agglomération. Votre conseiller FAIRE (logo) devient votre interlocuteur privilégié et peut vous conseiller sur RDV, par téléphone et par mail.

■ Poser les bases de la réussite de son projet

Un projet de logement donne lieu à une multitude de questions pour lesquels les réponses sont disséminées chez différents intervenants : artisans, banques, constructeurs, notaires... Dinan Agglomération vous oriente et vous facilite les démarches.

Le conseiller FAIRE (logo) est un professionnel qualifié sur les questions d'habitat, objectif et complètement neutre. Son rôle est de vous conseiller afin que vous puissiez prendre les décisions pour votre logement en toute connaissance de cause et éviter les mauvaises surprises.

Il vous apporte des conseils techniques gratuits et indépendants sur les techniques de construction, de rénovation, d'isolation thermiques, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance ou encore l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Des astuces pour diminuer vos consommations énergétiques vous sont aussi transmises ainsi que des informations sur les aides financières mobilisables et les réductions d'impôts.

Pour tout projet, que ce soit d'achat, de construction ou de rénovation, venez rencontrer votre conseiller. Se poser toutes les questions, c'est poser les bases de la réussite de son projet.

■ Vous avez dit « aides financières » ?

Que ce soit au niveau national, régional ou même local, vous avez pu entendre parler des aides de l'Agence Nationale de l'habitat (Anah), du crédit d'impôts, des certificats d'économies d'énergie. Il n'est pas toujours facile d'y voir clair et de savoir à quelle porte frapper.

Votre conseiller FAIRE (logo) vous accompagne aussi dans la partie financement de votre projet en vous expliquant quelles sont les soutiens financiers possibles et les démarches à faire selon votre projet.

Votre conseiller est également votre premier interlocuteur pour les aides mises place par votre Agglomération.

Afin de soutenir les propriétaires occupants et bailleurs, Dinan Agglomération met à votre disposition des aides financières avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat pour les travaux permettant d'adapter le logement au maintien d'autonomie ou au handicap, des économies d'énergie ou la rénovation d'un logement dégradé. Ces aides sont cumulables avec les réductions d'impôts et les avantages fiscaux. Un professionnel vous accompagne gratuitement dans le montage du dossier de subvention. Ces travaux peuvent être subventionnés de 35 % à 50 %. Le montant des travaux étant plafonné à 20 000 € HT ou 50 000 € HT selon la nature des travaux.

Un projet bien anticipé et préparé est souvent gage de réussite. Que ce soit pour échanger, et que ce soit pour le logement que vous louez, vendez ou achetez, venez vite rencontrer votre conseiller:

■ Témoignages :

• Madame Michel à Pleudihen sur Rance a bénéficié de l'aide pour travaux au maintien de l'autonomie. Sa baignoire a été transformée en douche et ses toilettes rehaussées.

Coût des travaux : 5 427 €

Reste à charge : 1 052 € déduction faite des aides de l'ANAH, de Dinan Agglomération et de la Caisse de retraite
« Grâce à l'accompagnement proposé et l'aide de mes proches, les travaux et le montage du dossier se sont très bien passés. Je n'ai plus de craintes de tomber lorsque je vais dans la salle de bain. »

• Monsieur et Madame Fontaine à Lanvallay ont effectué des travaux d'isolation des combles et d'extérieur de leur maison pour une économie d'énergie et à un confort indéniable. On estime à 74 % les économies sur le chauffage et l'eau chaude engendrées par ce type de travaux.

Coût des travaux : 22 800 €

Reste à charge : 10 000 € déduction faite des aides de l'ANAH, de Dinan agglomération et du crédit d'impôts

« Après plusieurs mois de recherches, notre projet a été conforté lorsque nous avons rencontré des professionnels compétents qui ont su nous orienter. Nous n'avons aucun regret. La maison est déjà beaucoup plus saine et après quelques mois nous avons déjà vu les répercussions sur la facture ! »

**02 96 87 42 44 • infoenergie@dinan-agglomeration.fr
8 boulevard Simone Veil 22100 DINAN**



École primaire publique de Plouasne

A partir de cette rentrée 2019 l'âge de l'instruction obligatoire a été abaissé de 6 à 3 ans. Dans notre commune la majorité des enfants sont scolarisés l'année de leur 3 ans, la seule évolution est que la loi pose de façon plus précise les obligations d'assiduité pour les enfants scolarisés. Pour les enfants non scolarisés c'est l'inspection académique qui se charge du suivi d'instruction.

Pas de changements cette année en ce qui concerne les horaires de classe :

- 8h50 à 12h20 et 14h05 à 16h35. Les enseignants ouvrent les portes de l'école 10 min avant, soit 8h40 le matin et 13h55 l'après-midi.

Dans le cadre du RPI avec St Pern les 2 écoles ont toujours 2 classes maternelles et 4 classes élémentaires chacune. Cette année l'ensemble de l'équipe pédagogique du RPI a souhaité privilégier les CP et CE1 avec pour chaque niveau 2 classes à effectif réduit. Ces 4 classes sont à St Pern. Les élèves de grande section étant nombreux sur Plouasne 10 sont scolarisés à St Pern. Tous les CE2, CM1, CM2 sont à Plouasne.

	TPS/PS/MS	MS/GS	CP A	CP B	CE1	CE1	CE2	CM1	CM1/CM2	CM2
Plouasne	27 (5+18+4)	25 (17+8)					26	25	22 (14+8)	26
St Pern	21 (1+7+13)	26 GS	16	15	21	22				

L'école de Plouasne scolarise 151 élèves, celle de St Pern 121. En terme d'inscrits la différence est importante : sur les 272 élèves 170 sont inscrits à Plouasne et 102 à St Pern. L'équipe pédagogique est restée stable elle se présente ainsi cette année :

- CM2 : Bertrand POSNIC : maître formateur déchargé les jeudis par Ludovic PLESTAN
- CM1-CM2 : Karen TANGUY remplacée tous les mardis par Ludovic PLESTAN
- CM1: Vanessa POAC
- CE2 : Lucie FEUNTEUN
- Moyenne section - Grande section : Myriam GEORGEAIS toujours secondée par Floriane LEDUC (Atsem)
- Petite section 1-2 et Moyenne section : Régine HENRY toujours secondée par Sylvie CHOLLET (Atsem) et remplacée les vendredis (jours de décharge d'enseignement pour le travail de direction) par Ludovic PLESTAN



Comme tous les ans la sensibilisation des élèves aux risques majeurs a démarré dès le mois de septembre avec un exercice d'évacuation incendie. Au mois d'octobre un exercice "alerte intrusion" a eu lieu. C'est l'occasion pour les élèves d'acquérir les réflexes de mise en sécurité pas seulement dans le cadre scolaire mais aussi dans la vie quotidienne hors de l'école. Lors de cet exercice les enseignants de maternelle ont opté pour le confinement : on se cache et l'on reste silencieux. 2 classes d'élémentaires ont choisi la fuite, les 2 autres le confinement, Il y avait 2 remplaçants pour la journée et il est plus sécurisant de se confiner plutôt que de fuir lorsque l'on ne connaît pas les élèves.



Dans le cadre du **parcours citoyen** de nombreux élèves du CE2 au CM2 sont venus avec leurs parents le 11 novembre au monument aux morts pour la commémoration du 11 novembre 1918. Ils ont chanté "passer d'étoiles" avec leurs enseignants et ont repris la "Marseillaise" avec l'assemblée présente. Histoire, Français, Emc, Arts Visuels, Chants et un travail en commun avec le collège sur la partie chants. Cette présence montre l'implication des équipes pédagogiques et des familles à la vie citoyenne.

Écoles

Pour **le parcours d'éducation artistique et culturelle**, 4 projets de classe ont été validés par l'Inspection et permettent aux élèves et à leurs enseignantes de travailler avec une intervenante du "Kiosque".

Les 3 autres volets du projet d'école : Garantir la qualité du parcours de tous les élèves à l'école primaire ; Parcours santé ; Accueil et stratégies d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers sont aussi travaillés tout au long de l'année avec des événements marquants pour les élèves finalisant le travail fait en classe : sorties au cinéma, au théâtre, intervenante nature et développement durable, intervenant en EPS (roller, escrime, voile...)

Un partenariat sur projet écologique avec le collège de Plouasne est mis en place : le collège récolte les stylos, tubes de colles... usagés, afin de les adresser à l'entreprise de recyclage TerraCycle. Des petits "containers" ont été mis en place dans chaque classe pour ce matériel usagé. Lorsqu'ils sont pleins ils sont déposés au collège.

Depuis plusieurs années l'école a aussi un partenariat avec la société "LVL" pour la récupération de cartouches de tonner et d'encre imprimante. LVL reverse un don à "enfance et partage" pour chaque cartouche valorisée. Tout le monde peut venir déposer ses cartouches vides dans le container aux heures d'ouvertures de l'école.



Nous remercions tous les parents qui s'investissent pour l'école : les 8 parents élus représentants au conseil d'école; les parents membres de l'APE qui grâce à leurs actions financent les transports, les sorties et du matériel pour les classes, nous permettant de mener à bien de nombreux projets ; les parents qui donnent du temps pour accompagner les sorties ...

Avec l'Inspection académique nous sommes déjà dans les prévisions pour la rentrée 2020. Je demande donc aux familles souhaitant scolariser à la rentrée prochaine (septembre 2020) un enfant né en 2017 ou avant, de passer faire l'inscription en mairie avec le livret de famille et le carnet de santé.

Les élèves et l'équipe éducative de l'école publique présentent aux Plouasnaises et Plouasnais leurs vœux pour l'année 2020.

Régine HENRY : directrice

Collège de La Gautrais



Samedi 9 novembre a eu lieu au collège de la Gautrais la traditionnelle remise du diplôme du Brevet. Une quarantaine d'élèves accompagnés de leurs parents était présente pour recevoir des mains du Principal leur premier diplôme, ainsi que le relevé de leurs notes. Le taux de réussite au Brevet au collège de Plouasne est toujours au-dessus (+6%) de la moyenne départementale. La réussite cette année (91%) est un peu moins bonne pour tous les collégiens, en raison notamment d'une épreuve de mathématiques plus difficile.

Anciens collégiens, aujourd'hui lycéens ou apprentis, ils étaient heureux de se retrouver et d'échanger leurs

nouvelles expériences. Où qu'ils soient, ils connaissent dans leurs établissements d'importantes évolutions : en apprentissage nombre record de jeunes en formation; au lycée professionnel réforme pour une meilleure professionnalisation; au lycée général mise en place du nouveau baccalauréat avec tronc commun et choix de spécialités. Au-delà des résultats au Brevet, c'est bien le devenir des élèves après le collège qui importe le plus. Leurs résultats et leur succès dans les formations sont là pour en témoigner, les anciens de la Gautrais sont des jeunes bien dans leur formation et bien dans leur peau. Le collège leur dit bravo et bon vent !

École privée Saint Joseph

■ La vie de l'école

Nous avons démarré cette année scolaire 2019/2020 avec un effectif de 43 élèves, répartis en 20 maternelles / CP et 23 CE / CM. L'équipe éducative se compose de : Anne Sophie BONIN, enseignante en classe de CE et CM; Nathalie LE TEXIER, enseignante en maternelle - CP, et directrice ; Rosanne RIBATTO, aide maternelle et Julie LAFLEUR, AESH.



Notre thème d'année est celui des CONTES ; ils seront présents dans de nombreux domaines d'apprentissages tels que le langage, les arts visuels et nos spectacles de fin d'année. D'autre part, et en réponse à l'orientation 2019/2020 de notre réseau de l'Enseignement Catholique des Côtes d'Armor qui souhaite « une éducation pour l'alliance entre l'humanité et l'environnement, pour une écologie intégrale, pour un développement durable », nous réfléchissons aussi à des projets liés au développement durable.



Nous souhaitons en effet sensibiliser nos élèves, et toute notre communauté éducative, à la protection de la planète dans l'idée d'initier de nouveaux gestes dans notre quotidien. Notre école vient de se voir attribuer pour 3 ans (arrêté rectoral du 03/10/2019), le label E3D « Établissement en Démarche de Développement Durable » ; ce label atteste de notre volonté de nous engager dans une démarche globale de développement durable. Nous souhaitons permettre à nos élèves de s'approprier les enjeux de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité, de façon scientifique, pédagogique et civique. Cet objectif nous amènera donc à vivre des actions, des animations ou des démarches tout au long de cette année ainsi que pour les années à venir. Une première action concrète a eu lieu en septembre à l'occasion de la journée « Nettoyons la nature ».

Puis, prochainement, ce sont des intervenants de Dinan Agglomération qui viendront nous parler gestes de tri et recyclage, environnement, compostage, éco-gestes...

Parmi les autres projets de début d'année, nous avons aussi vécu : une journée " d'intégration" avec une sortie aux Jardins de Brocéliande et son sentier sensoriel (Bréal sous Montfort) ; une sortie cinéma par le dispositif Cin'école (2 autres sont programmées) ; une célébration de rentrée, à l'Église de Plouasne ; prochain temps fort : le spectacle de Noël du 15 décembre.

■ Coté travaux :

Des travaux d'électricité, de plomberie et menuiserie ont eu lieu pendant l'été : agrandissement de l'espace sanitaire, création d'un espace "repas" pour les enseignantes, rénovation de l'installation électrique dans les classes des maternelles.

Toilettage de rentrée : les jeudi, vendredi et samedi 29, 30 et 31 août, de nombreux parents sont venus nettoyer, dépoussiérer, balayer, poncer, défricher, trier, laver, ranger, aménager, consolider, les locaux et la cour afin de rendre les espaces propres et accueillants pour la rentrée.

■ Nouveautés :

La cour : des tracés de couleurs définitifs (4 couleurs) sont apparus cet été, organisant la cour en 4 espaces de jeux à vocation différente (espace jeux collectifs, espace roulant, jeux individuels, jeux calmes). L'objectif est de permettre à chaque enfant de trouver différents moyens de se distraire, seul ou à plusieurs (jeux collectifs ou non, engins roulants, jeux à sauter, jeux de construction...)

Local rangement : il vient d'être aménagé grâce à la bonne volonté et au temps passé par des parents qui ont consacré une partie de leurs congés à l'aménagement de cet espace. Désormais jeux de cour et matériel de sport ont leur lieu de stockage tout près des zones d'utilisation.

■ Les associations :

L'APEL reste dynamique en organisant de nombreuses manifestations. Après le loto d'octobre, les plats à emporter de novembre (paella et tartiflette), la vente d'arbres fruitiers, et une vente de petits albums (opération « Lire c'est partir »), c'est la préparation de l'arbre de Noël qui se profile. Suivront au printemps une vente de gâteaux, puis l'opération Portes Ouvertes le 28 mars qui sera l'occasion d'une nouvelle animation.

L'OGEC vient de constituer un nouveau bureau ; c'est Mme Jeannie LE QUELLEC qui a été élue présidente de l'association. Elle succède à Boris ALLAIN qui a assuré cette présidence pendant de très nombreuses années. Nous le remercions pour tout ce qu'il a réalisé et consacré à notre école.

Nathalie LE TEXIER, directrice.

Les fourmis Soli'Terre progressent de jour en jour !

■ Des pas de Fourmis similaires à des pas de géants

Depuis la création de l'association en avril 2019 beaucoup de belles choses se sont mises en place... Le 27 Septembre dernier nous avons inauguré le local mis à notre disposition par la municipalité que nous avons rebaptisé « La fourmilière ». Il se situe dans l'ancienne poste dans le bourg de Plouasne.

La « Fourmilière » augmente puisque nous avons dépassé les 50 adhérents (sachant que l'adhésion est familiale, nous pouvons aisément multiplier minimum par 2 le nombre de personnes dans l'association).

Une réunion publique ouverte à tous a eu lieu le 8 Novembre. La quinzaine de participants présents (membres du bureau, adhérents, et citoyens des communes alentours) ont pu échanger et proposer de nouvelles idées, en lien avec la protection de l'environnement en milieu rural. Parmi les propositions de réflexions il y a eu entre autres une proposition de concert, la création d'un chemin de la biodiversité, avoir dans le local une tisanothèque (échange d'herbes aromatiques) ou une grainothèque, la fabrication de sac à vrac, un atelier hôtel à insectes, et fabrication de lessive au lierre, l'organisation d'un festival avec concerts, ateliers et conférences, une « Partageonsthèque » (un classeur regroupant ce que les gens peuvent prêter, appareil à raclette, visseuse ..etc).

■ Retours sur les ateliers proposés depuis la rentrée

Le ramassage de déchets qui était programmé sur la Voie verte n'a pu avoir lieu à cause du mauvais temps.

A l'occasion de la Semaine Européenne de réduction des déchets, une journée entière d'activités a été proposée. Samedi 23 novembre, un atelier d'informations ouvert à tous était programmé le matin autour du tri sélectif. L'après-midi, l'atelier construction de mangeoires pour oiseaux en bois de récupération, de 14 h à 15 h et de 15 h à 16 h, a eu un franc succès puisque nous avons affiché complet avec des gens venant de Plouasne mais aussi de Pleurtuit, Saint Samson, Sévignac. Chacun des participants est reparti avec sa mangeoire et pourra donc la placer dans son jardin afin d'aider les oiseaux à se nourrir dans cette rude période d'hiver où il est plus difficile pour eux d'en trouver...

■ Nouveauté : Ouverture hebdomadaire de La Fourmilière !

Nous aurions encore plein de choses à vous dire car l'aventure ne fait que commencer... Alors pourquoi ne pas venir nous rencontrer ??? A partir du 30 Novembre 2019 « La fourmilière » sera ouverte tous les samedis matin de 10h à 12h. Soyez curieux, poussez la porte. Les fourmis vous accueilleront avec le sourire et avec plaisir !!!

Rappel : Adhésion 5 euros/an et vous donne accès à tous les ateliers, évènements

Karine : 06.61.68.77.70
www.lesfourmissoliterre.fr
lesfourmissoliterre@gmail.com
Fb : LesFourmis Soli'Terre



FNACA

Assemblée Générale du 23 novembre 2019

L'assemblée s'est déroulée en présence de 25 personnes. Étaient concernées, les communes de Plouasne, Tréfumel, St Juvat, Le Quiou. Le bilan positif de 302,67 €, reste limité au vu du peu de ressource possible. Les charges quant à elles sont en constante augmentation (obsèques, fleurs etc.) A eu lieu également le renouvellement du bureau tiers sortant, Jean GLEMEE, Alphonse GAUDIN et Jean-Claude BRIAND. L'assemblée s'est clôturée sur le pot de l'amitié.



GYM pour les adultes

Les séances de gym ont repris depuis le 9 septembre. Elles sont animées par une éducatrice diplômée d'un Brevet d'État d'Éducateur Sportif et au Sport Santé Bien Être. Il est toujours possible de venir découvrir cette activité dans une très bonne ambiance :

- le lundi de 19 h à 20 h à la Salle Omnisports (gym d'entretien)

- le mercredi de 10 h à 12 h à la Salle Polyvalente (gym douce et adaptée) - 2 séances découvertes sont offertes.

Venez pratiquer une activité, elle vous permettra de sortir pour vous maintenir en forme, rencontrer les autres et bouger pour conserver votre vitalité.

Le bureau vous adresse ses vœux de Bonne et Heureuse Année, Joie, Santé, Bonheur à tous pour 2020.

Mme RAMARD Huguette

La Bourdelais - 22830 PLOUASNE

02.96.86.46.48. - sportpour tous.plouasne@gmail.com

Cours de dessin et peinture

Étude de la perspective • Étude de personnages et décors
Paysages et étude d'objets • Crayon • Fusain • Aquarelles
Acryliques

Enfants à partir de 6 ans et adultes. Débutants & avancés.
Mercredis après-midi et soir. Possibilité d'inscription tout le long de l'année.

Renseignements : 06 61 88 63 77 - info@murariu.com

La Halle - Centre Multifonctions de la Gare à Plouasne



Utilisons nos mains

L'association "Utilisons Nos Mains" a eu le plaisir de participer à sa façon à la campagne "OCTOBRE ROSE" qui lutte contre le cancer du sein. Ses membres ont réalisé une douzaine de petits cœurs qui permettent de soulager les malades. Ces coussins en forme de cœur ont été remis à l'hôpital de Rennes, fin octobre.

Les membres de l'association adultes comme enfants, confectionnent également différents petits objets qui seront mis en vente au Marché de Noël à Plouasne.





APE École Publique

■ **REMISE DE DON :** Vendredi 27 septembre 2019
L'APE de l'école publique a souhaité apporter son soutien à l'association DiverCité. Cette dernière a pour but de favoriser l'accès aux activités culturelles et sportives pour les enfants et adolescents qui bénéficient d'un accompagnement par le pôle de pédopsychiatrie de la fondation St Jean de Dieu et l'hôpital de jour La Rose des Vents. Elle aide notamment les enfants autistes à s'intégrer dans le monde social. Le président Jérôme Letellier, entouré de plusieurs membres de l'APE, a remis un chèque de 250€ à Anita et Eric Chansavoir représentants de l'association DiverCité et anciens membres très actifs de l'APE !



■ **SOIRÉE COUSCOUS :** Samedi 12 octobre 2019
Toute l'équipe de l'APE s'est démenée pour offrir aux convives un repas copieux dans une ambiance chaleureuse et festive. Une belle réussite qui nous espérons, attirera encore plus de monde l'année prochaine !

Association les Bout'Chous

L'association Plouasnaise des Bout'Chous a entamé une 5^e année. Les assistantes maternelles de la commune sont toujours les bienvenues. Venez nous rejoindre le vendredi matin de 10 à 11h30 à la Salle Multi-fonctions de la Gare à Plouasne. Il y règne une super ambiance avec nos petits bout'chous.



Spectacle Ev'Ydance

L'association Ev'ydance continue sur sa lancée et passe de 68 à 83 adhérents ! Les animations ont toujours lieu sur Evran les lundis et mercredis et les adhérents ont entre 3 ans et... la cinquantaine. Il n'y a pas d'âge pour commencer la danse ! Les prochains galas se dérouleront à l'Espace Dériole le week-end de l'Ascension avec 2 ballets revisités dansés plusieurs fois afin de contenter les spectateurs de plus en plus nombreux.



Club de la Bonne Humeur

L'année 2019 vient de s'écouler et l'année 2020 arrive toujours avec son lot de manifestations.

- L'assemblée générale mardi 21 janvier (Salle Polyvalente)
- Loto des Adhérents le mardi 25 février (Salle Polyvalente)
- 3 lotos publics :
 - Dimanche 16 février (Espace Dériole)
 - Dimanche 5 juillet (Espace Dériole)
 - Dimanche 4 octobre (Espace Dériole)
- 3 concours de belote :
 - Vendredi 6 mars (Espace Dériole)
 - Mercredi 6 mai (Espace Dériole)
 - Vendredi 13 septembre (Espace Dériole)
- Les repas
 - Mardi 10 mars (Espace Dériole)
 - Mardi 7 juillet Repas Pique-nique à Bétineuc
 - Mardi 17 nov. Repas de fin d'année (Espace Dériole)



En ce qui concerne les sorties, elles seront communiquées début d'année 2020, lors de l'assemblée générale et galettes des Rois qui se déroulera le mardi 21 janvier à la Salle Polyvalente.

En cette fin d'année, le Club de la Bonne Humeur a accueilli 9 nouveaux participants, ce qui porte à 113 le nombre d'adhérents. Alors si vous aussi vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Bonne année à tous, Le Président

ABE - ASSO BRETAGNE EVENEMENTS

Mme BOUCHET Christine
Lot. du Hil - PLOUASNE
06 67 09 17 59

ACAS

Mme BOUCHET Christine
Lot du Hil - PLOUASNE
06 67 09 17 59

AIKIDO DINAN ARMOR

Mr LEBRET Boris
Le Trégit - SAINT-JUVAT
07 69 80 08 35

AMICALE DES POMPIERS

M. LUCAS Patrice
06 70 79 82 60
patrice.lucas22@wanadoo.fr

APE ÉCOLE PUBLIQUE

Mr LETELLIER Jérôme
Lot de Langevinais

APEL ÉCOLE PRIVÉE

Mr REHAULT Samuel
1, La Rue - PLOUASNE
02 96 86 40 81

ASSO LES BOUT'CHOUS

Mme LAUNAY Evelyne
19 Lot. du Hill - PLOUASNE
02 96 86 41 19

ASSO SAINT JOSEPH

M Michel PETITPAS
02 96 86 47 56

ARTIS COURS DE DESSIN

Mme MURARIU Mihaela
Halle - La Gare - PLOUASNE
06 61 88 63 77
info@murariu.com

BIBLOTHEQUE

Mme GESFEROIS Corinne
La Gautrais - PLOUASNE
bm.plouasne@orange.fr

CERCLE CULTUREL RANCE LINON

Mme PEIGNÉ Laurence
Le Prêl - PLOUASNE
06 31 24 43 69
peignelf@orange.fr

CHŒUR ET JARDIN

Diane Müller Tanqueray
choeuretjardin@orange.fr

CLUB DE LA BONNE HUMEUR

Mr MERLET Jean-Baptiste
Lot. Le Domaine - PLOUASNE
02 56 38 56 83 / 06 19 96 68 28

COMITÉ DES FETES

Mr CHAUVEL Damien
17 Lot. Des Aulnes - PLOUASNE
06 68 49 72 38

C.R.C.

CRÉATION RENCONTRE COMMUNICATION

Mme MOMEUX Joëlle
R. de la Libération - PLOUASNE
02 96 86 42 88

DOJO PAYS DE PLOUASNE

Mme Laurence BAZY
Salle des Fêtes
R. de la Libération - PLOUASNE
02 96 83 43 14 / 06 25 87 13 96
yves.bazy@hotmail.fr

ÉCOLE DE PISTE VÉLO

Mr BRADSHAW Ian
Le Clos Collet
35360 MÉDRÉAC
02 99 07 30 84 / 06 63 20 39 54

EVY'DANSE

Mme AUBEY Céline
Lot des Ferrières - PLOUASNE
06 65 61 86 65

FNACA

Mr GLÉMÉE Jean
Berbossou - PLOUASNE
02 96 83 45 70

FOYER SOCIO EDUCATIF

Collège la Gautrais - PLOUASNE

GAULE PLOUASNAISE

Mr ROUAULT Louis
La Gautrais - PLOUASNE
02 96 86 46 36

GYMNASTIQUE ADULTES

Mme RAMARD Huguette
La Bourdelais - PLOUASNE
02 96 86 46 48
sportpourtous.plouasne@gmail.com

HATHA YOGA

Mme HARDY Véronique
06 87 74 11 59
www.rennes-yoga.net

LA PLOUASNAISE DART'S

Mr PINSON Christophe
Bar « Le Refuge »
Place de l'Église - PLOUASNE
02 96 86 49 02

LES AMIS DU TÉLÉTHON

Mr THEBAULT Daniel
Le Bignon - PLOUASNE

LES FOURMIS SOLI'TERRE

Protection
de l'environnement
en milieu rural
06.61.68.77.70.
lesfourmissoliterre@gmail.com
facebook : les fourmis soli'terre
www.lesfourmissoliterre.fr

MOTO CLUB DINANNAIS

Mr BLAIS Michel
4, rue de la Cornette
22250 LANRELAS
02 96 27 36 92 / 06 81 65 89 85

OGEC

Mme LE QUELLEC Jeannie

PIERRES VIVES

Mairie - LE QUIOU

PLOUANAD EN SCÈNE

Mr AUBRY Robert
14 lot. Le Domaine - PLOUASNE
02 96 86 45 11

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Mr BUSNEL Christian
06 81 17 73 44

SOPHROLOGIE

MME Anne-Sophie Le Maux
06 76 61 53 88

TEAM SENSAS RANCE NEAL

Mr RUAAULT Pierrick
Le Plessis Augat
22830 PLOUASNE
02.96.86.47.81.
ruault.pierrick@wanadoo.fr

TENNIS CLUB D'ÉVRAN

Mr DENIAU John
13, l'Echassier - PLOUASNE
02 96 86 47 40
tennis.club.evrان@gmail.com

US PLOUASNE SAINT-JUVAT

Mr BAZY Yves
La Ville es Neveu - PLOUASNE
02 96 83 43 14 / 06 22 40 23 39
Mr RAMARD Olivier
02 96 87 91 94 / 06 61 32 66 39

UTILISONS NOS MAINS

Mme PEARCE Karen
Lantran - PLOUASNE
02 96 86 45 55
revolution-1789@hotmail.co.uk

ZUMBA

Association Etyope
Sylvie : 02 99 09 50 47
Magali : 06 03 52 04 51

L'Annuaire Professionnel Plouasnais

De nombreuses entreprises exercent à Plouasne, voici une liste que nous avons essayé de rendre la plus exhaustive possible, si des erreurs ou des oublis ont été commis, contactez-nous, nous les rectifierons au plus vite.

mairie.plouasne@wanadoo.fr
Tél. 02.96.86.48.19



ENTRETIEN EXTÉRIEUR

■ **ECO JARDINIER**
M. DELARUELLE
Entretien plantations,
création de jardins
4, La Vilaise
pazapas@yahoo.fr
06.34.10.08.39

■ **LES JARDINS DE LA BIOSPHERE**
BAZY Vincent
Conception, création,
entretien
2 Les Champs Ferron
tybaz@live.fr
02.96.87.56.54

■ **TERRATERRE PÉPINIÈRE**
M STEPHAN
Vente de vivaces,
plantes, légumes
27, La Buffrais
06.76.82.60.10

ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE CHAUFFAGE

■ **CETRI**
MALLE Christophe
Électricité industrielle
et Tertiaire
11, La Vairie
06.63.60.32.66
Fax 02.96.83.44.74

■ **DEGAUCHY ROMAIN**
Plomberie, chauffage,
dépannage
Le Haut Thieubry
06.61.68.71.74

■ **GUEROC PIERRICK**
Électricien
19, Lantran
02.96.83.48.26

■ **MARCELLE BENOÎT**
Électricien,
plomberie
17 Rue B. Duguesclin
02.96.86.48.08

■ **VILANON SERVICES**
Électricité et travaux
menuiseries
30, Lotissement les Aulnes
02.96.86.40.51

■ **TIPPING STÉPHEN**
Plombier - Chauffagiste
8, Launay Hellon
02.96.86.49.51

PEINTURE DÉCORATION

■ **ARMOR HABITAT**
MULOT Didier
Décoration intérieure
La Berthaudière
35190 Saint-Pern
02.99.66.76.01

■ **ATELIER ARECADRE**
PELLE Christine
Fournitures encadrements,
cadres
14, Launay Cramoux
02.96.86.40.30

■ **BROUCK TONY**
Peinture intérieur
extérieur, décoration
Rue de la Croix Blanche
06.62.65.13.86

■ **GESLIN PATRICK**
Peintre
9, La Ville Oger
02.96.86.44.98

GARAGISTE

■ **SARL GARAGE REDOT**
15 Bd de la Gare
02.96.86.48.15
06.43.57.94.08

■ **EI - LA BRIE**
Maintenance des Matériels
agricoles, poids-lourd, auto
ZA Plouasne
06.32.58.20.97
nicolas.pavageau@free.fr

MAÇONNERIE

■ **DAUGAN JEAN-YVES**
Maçonnerie
11 Rue de la Libération
02.96.86.48.40

■ **L2C CONSTRUCTION**
Maçonnerie neuf
rénovation et travaux
9 ter, Rue B. Duguesclin
06.63.57.76.79

MENUISERIE

■ **AMENUISERIE**
Alexis MARTIN
Menuiserie
Le Vauruffier
06.63.23.52.25

■ **ART ET BOIS**
Menuiserie d'agencement
et ébénisterie
19, Callouët
02.96.86.42.01
06.01.64.48.61

■ **GOUGH PAUL**
Rénovation, menuiserie,
couverture
4, Carros
02.96.86.46.18

■ **MARTIN ETS**
Menuiserie pvc, bois, alu
16, Le Val
02.96.83.40.20

■ **ROBERT HERVÉ**
Menuiseries bois, alu, PVC
mixtes, cloisons sèches et
isolation
25, Olivet
robherve22@orange.fr
02.96.86.41.03
06.32.40.76.45

■ **PM Aéro Sablage**
TULOUP Pierre-Marie
Sablage Aérogommage
Peinture Décapage
pmaerosablage@hotmail.com
07.86.10.46.40

■ **T.R.A.**
TONNELIER Pierrick
Travaux rénovation,
aménagement
12, La Villaise
02.96.86.42.80

ENTRETIEN BÂTIMENTS

■ **CZ YA SAS**
Couverture, zinguerie,
Démoussage, Ramonage,
pose de vélux
L'Aulnal - 35580 Lassay
czya@laposte.net
06.13.35.10.71
06.66.06.57.46

■ **ECO NET**
JAFFRE Dominique
Traitement toitures et
façades, ramonage
Nettoyage panneaux
solaires, surfaces vitrées
www.eco-net.fr
06.50.91.87.97

■ **PB COUVERTURE**
CHARPENTE - ZINGUERIE
2 bis rue Ratel - TINTENIAC
02.99.68.19.12
06.86.96.08.36

■ **HULL SIMON**
Entreprise Bâtiment
11, L'Eclache
02.96.86.48.22

■ **ISO2P Isolation**
Le Bignon
02.96.86.41.55

PÔLE SANTÉ RUE BERTRAND DUGUESCLIN

■ CHIRURGIEN DENTISTE

BUNETEL Pierre-Axel
GUILLOU-COJAN Sylvie
HAMON Anaïs
TREGUIER Laure
02.96.86.48.76

■ DIÉTÉTICIENNE

DUGUE Mathilde
07.68.31.68.25

■ HYPNOSE

Hypnose ericksonienne
DESBLES Véronique
06.61.11.33.79

■ INFIRMIERS

COROUGE - BUREL - ROULETTE
02.96.86.43.62

■ MÉDECINS

GUIOMAR Bruno
SOURD Jean-Philippe
4 Rue de Néel
02.96.86.48.17

■ OSTÉOPATHE

GIGOU Christopher
02.96.27.32.27

■ PÉDICURE PODOLOGUE

FALQUERHO Mathieu
02.96.27.43.04

■ PHARMACIE

SALMON & LE POLODEC
02.96.86.48.78

■ PSYCHOLOGUE

MAILLARD Stéphanie
06.13.47.58.93

ALIMENTATION

■ BOULANGERIE LEMOINE

Rue François Letellier
02.96.86.45.80

■ MARIE-JEANNE LEGAL

Produits locaux détail ou coffrets
mariejeanne.legal@gmail.com
07.61.47.49.62

■ SUPERMARCHÉ DIAGONAL

Alimentation
Rue B. Duguesclin
02.96.39.49.46

BAR RESTAURANT TRAITEUR

■ GRAIN 2 CAFÉ

Bar - Restaurant Conserverie
28, Le Val
06.79.41.28.82
02.96.88.17.48
www.grain2cafe.net

■ HAPPY DAYS

Pizzeria, Tabac, Presse, Française des jeux Snack, fast food, kebab
12 Bd de la Gare
06.64.34.67.07
02.96.86.47.98

■ LA GALETTE PLOUASNAISE

Galettes
9 Bd de la Gare
02.96.86.40.25

■ LE REFUGE

Bar, snack, résultat sportif
5 Place de l'Église
02.96.86.49.02

■ MICHEL KARINE

Traiteur
14, L'Échassier
02.96.86.42.06

■ SOS TRAITEUR PAPA D'O

Traiteur spécialités Antilles, Réunion, Afrique
8, La Saudrais
06.28.50.20.30
06.23.78.67.46

COIFFURE

■ LM COIFFER A DOMIC'HIL

LATOUCHE Murielle
Coiffure à domicile
31, Le Hil
06.29.51.02.62

■ L'INSTANT ZEN

LUCAS Maryline
Coiffure mixte
Pôle Commercial
02.96.86.48.27

GÎTES

CHAMBRES D'HÔTES

■ DESBOIS DANIEL & REBECCA

Chambres d'hôtes
2, Le Val
02.96.86.61.22

■ GALLEE BERTRAND

Gîte avec piscine
5, Landeneuc
02.96.86.42.10

■ GÎTES CANINS KI-MOR

Gîte avec piscine
24, La Villaise
gites.ki.mor@gmail.com
06.22.39.76.04

■ GÎTE DE LA VOIE VERTE

Gîte de France 3 épis
4, Les Eves
06.74.12.97.22

■ LE DOMAINE DE L'ARCHE

Chambres d'hôtes
La Lande de Pellan
02.96.86.44.00

■ LE PROM'NOUS

Gîte de France 3 épis
6, Le Haut Aulnay
02.96.86.43.09

■ MALLE CHRISTOPHE

Gîte de France 3 épis
15, La Vairie
06.76.92.08.33

■ PEIGNE FRANCIS

Gîte de France 3 épis
1, Le Prél
02.96.86.46.23

MULTIMÉDIA MUSIQUE

■ AGENCE SBH

Sonorisation, éclairage
4, Les Champs Ferron
02.96.83.45.69

■ CHESNE STÉPHANE

Infographe
17, La Ville Hue
06.65.51.10.24

■ HCH MUSIK

Animations, sonorisations
Lotissement du Hil
hchbreizh@gmail.com
06.86.91.41.74

■ MIHAELA MURARIU

Peintre - Graphiste
06.61.88.63.77
info@murariu.com

■ SMARTONE MUSIC

Cours à domicile (piano, guitare, batterie) - garde d'enfants - éveil musical
26 Lot les Aulnes
www.smartone-music.fr
06.82.63.44.83

■ TLP PRODUCTIONS

Production audiovisuelle - réalisation audio et vidéo
Anthony RIGOLLÉ
21 rue de la libération
06 95 16 97 34

MATÉRIEL AGRICOLE

■ COOP DE BROONS

Coopérative agricole
24, ZA de la Gare
02.96.86.46.15

■ CUMA DE PLOUASNE

Matériel agricole
10, ZA de la Gare
02.96.86.42.99

■ VEGAM

Coopérative agricole
2, ZA de la Gare
02.96.86.48.23

ARTISANS CRÉATEURS

■ NATHALIE

MARTIN - CARMANS
Créations vêtements et accessoires
Monnathrapecoeur@gmail.com
06.20.87.75.13

■ TOILE DE SOI

LEBOIS Sylvie
Confection en soie, foulards, blousons, vestes pour femmes
toiledesoi@gmail.com
19, La Vairie
06.72.58.06.79

ACTIVITES DIVERSES

■ A2B

Assainissement, fosses septique, vidange
29, rue de la Libération
02 96 80 50 65

■ AGENCE POSTALE

Services postaux Mairie
02.96.82.51.90

■ B.H.R.

Béton, béton armé et précontraint
Le Vauriffier
02.96.86.43.61

■ CAP RÉFRIGÉRATION

Froid et Climatisation
13 Lot Langevinais
02.96.86.40.15

■ CARRIÈRES VAURIFFIER

1, Le Vauriffier
02.96.86.48.13

■ CARTON PLEIN

Organisation de Loto
La Vairie
06.03.95.34.98

■ COSTARD JEAN-YVES

consultant international ingénieur agro-halieu
La Pierre
jy.costard@sfr.fr
06.29.14.18.27

■ FOURNIER DOMINIQUE

Avocat
4, La Ribaudais
02.96.83.48.16

■ GROUPEMENT OUEST

BOULANGER Dominique
Achat libre
3, La Noé
02.96.83.45.74

■ GUSTO VINUM

Elisabeth BORDEAU
œnologie, conseil et animation
2, rue de la Croix Blanche
www.gustovinum.com
07.67.58.54.67

■ ILLICO TEXTO

CLOUARD Kristelle
Télésecrétariat, travaux bureautiques divers
26 Lot. Les Aulnes
www.illico-texto.com
06.72.45.61.25

■ KR CALL

ROBIN Karine
Permanence téléphonique professions médicales & juridiques
15, La Rodais
09.70.20.11.80

■ MAGAR CATHERINE

Traductrice indépendante (allemand, anglais)
35, Rénéal
02.96.86.48.05

■ MERCIER CARINE

Conseillère H2O At Home
06 24 23 39 08

■ PESSIN VALÉRIE

Praticienne eft - Technique de libération émotionnelle
3, résidence la Fontaine St Jacques
06.22.41.59.85

■ TEAM-PLANNING.COM

REBECCHI Robert
Planification des ressources humaines et matérielles en ligne
34, rue Rénéal
www.team-planning.com
06.52.05.11.45

■ TONNELIER DANIÈLE

Elevage des Renards d'Orient
desrenardsdoriant@laposte.net
12, La Vilaise
06.50.57.27.95

■ VOLTAIRE ET

DAGOBERT
LE GRILL Thiphaine
Atelier de tapisserie d'ameublement et décoration
La Buffrais
06.67.88.83.13



Les numéros utiles

URGENCES	
POMPIERS	18
S.A.M.U.	15
GENDARMERIE (DINAN)	02 96 87 74 00
CONTACT COMMUNE EN CAS D'URGENCE	06 10 11 34 48
Dépannage ENEDIS (EX ERDF)	09 72 67 50 22
Dépannage GRDF (24h/24)	0 800 47 33 33
Eaux de Dinan – Eau potable	09 69 32 95 10
Eaux de Dinan – Assainissement	02 96 87 96 09
ORANGE (ex France Télécom (dérangements)	1013
Hôpital René Pléven (DINAN)	02 96 85 72 85
Centre Antipoison (RENNES PONTCHAILLOU)	02 99 59 22 22
Polyclinique de la Rance (DINAN)	02 96 85 85 85
SERVICES MÉDICAUX et PARAMÉDICAUX	
Cabinet Médical	02 96 86 48 17
Cabinet d'infirmiers – Pôle Santé	02 96 86 43 62
Cabinet dentaire – Pôle Santé	02 96 86 48 76
Pharmacie – Pôle Santé	02 96 86 48 78
Pédicure – Podologue - Pôle Santé	02 96 27 43 04
Ostéopathe – Pôle Santé	02 96 27 32 27
Psychologue – Pôle Santé	06 13 47 58 93
Dététicienne – Pôle Santé	07 68 31 68 25
Vétérinaire – ÉVRAN	02 96 27 44 67
Vétérinaire – Béchérel	02 99 66 81 11
Matériel Médical (vente, location) PLOUASNE DINAN	02 96 86 42 92
Ambulance – Taxi Montauban de Bretagne	02 99 06 40 18
AUTRES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	
URGENCE COMMUNALE	06 10 11 34 48
Mairie Secrétariat	02 96 86 48 19
Mairie Fax	02 96 86 42 40
Mairie Courriel	mairie.plouasne@wanadoo.fr
Agence Postale	02 96 82 51 90
Presbytère d'ÉVRAN	02 96 27 40 32
École Primaire Saint-Joseph	02 96 86 46 54
École Primaire Publique	02 96 86 48 44
Collège La Gautrais	02 96 86 48 31
Restaurant Scolaire	02 96 86 48 56
Bibliothèque	02 96 86 44 59
DINAN AGGLOMÉRATION	02 96 87 14 14